



HAL
open science

Retour sur l'arc d'Orange (Vaucluse), son environnement et sa datation

Djamila Fellague

► **To cite this version:**

Djamila Fellague. Retour sur l'arc d'Orange (Vaucluse), son environnement et sa datation. Gallia - Archéologie des Gaules, 2016, 73 (2), pp.145-168. 10.4000/gallia.2730 . hal-01918847

HAL Id: hal-01918847

<https://hal.science/hal-01918847>

Submitted on 7 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Retour sur l'arc d'Orange (Vaucluse), son environnement et sa datation

Djamila FELLAGUE*

Mots-clés. Méthode, urbanisme, architecture, épigraphie, décor architectural, inondations.

Résumé. L'article propose une mise au point partielle sur l'arc d'Orange à partir de données anciennes et récentes sur l'urbanisme et l'archéologie. Il est aussi une réflexion sur la démarche hypothétique. L'existence possible d'un arc antérieur invite en effet à se questionner sur les causes d'une destruction et à réexaminer la restitution de l'inscription. La *restitutio* évoquée dans l'inscription pourrait ainsi rendre compte de la destruction du monument précédent. L'hypothèse d'une inondation dévastatrice est par ailleurs proposée, mais seulement à titre de piste de travail. Cette contribution n'est

nullement une étude épigraphique complète et son objectif n'est pas d'apporter des certitudes, mais de montrer qu'un dossier que beaucoup croyaient réglé pose encore un grand nombre de problèmes d'interprétation. Ainsi, l'auteur conteste l'hypothèse généralement admise d'un monument dédié à Germanicus puis « rendu » à Tibère et rappelle que les controverses sur la chronologie tibérienne ont été récemment ravivées. L'arc d'Orange, sans doute augustéen ou tibérien, est une illustration parfaite des difficultés pour dater un monument par la méthode typologique, qui est pourtant un des fondements de l'archéologie. Le choix des critères retenus est fondamental, mais il varie en fonction des hypothèses à défendre.

A re-assessment on the triumphal arch of Orange, its surroundings and its date

Keywords. Method, urbanism, architecture, epigraphy, architectural decoration, floods.

Abstract. This article proposes a re-examination of the Arch of Orange based on ancient and recent data collected in urbanism and archeology. It is also the occasion for the author to share her thoughts concerning the scientific method that mostly relies on hypotheses. One of these idea concerning this famous monument of Orange assumes the existence of a first arch. If this construction existed we should wonder why it has been destroyed and we should also reconsider the inscription. Indeed, with this hypothesis the word *restitutio* could be understood as a reference to the destruction of this first arch. Associated to this hypothesis, the idea of a devastating flood will also be mentioned in the following lines but

as this article is not an epigraphic study and because its purpose is not to provide any certainty, this thesis will only be briefly considered. In fact, the author wants to remind the reader of the uncertain nature of archeology even with such a well-known subject as the arch of Orange. For instance, if the idea of an arch originally dedicated to Germanicus then « given back » to Tiberius is now accepted as a fact, the author rejects this option and mentions that the Tiberian date for the monument has been lately debated. Actually, the arch of Orange – which is probably Augustan or Tiberian – demonstrates the difficult task in dating a monument on the basis of typology, which is yet nothing less than the founding principle of archaeology. Indeed, if the criteria selected are crucial their choice depends on the hypothesis defended.

PRÉSENTATION RAPIDE D'ORANGE ET DE SES CARACTÉRISTIQUES URBANISTIQUES DE L'AGGLOMÉRATION PROTOHISTORIQUE AU CHEF-LIEU DE COLONIE

Les vestiges d'une agglomération protohistorique (II^e-I^{er} s. av. J.-C. ?) enceinte d'un rempart de gros blocs furent sporadiquement mis au jour à Orange, sur l'extrémité nord de la colline Saint-Eutrope, où un sanctuaire est généralement restitué (Markiewicz 1991, p. 55, p. 58-60, p. 63 et p. 90-91 ; Bellet 1992, p. 43-44 ; Faure 1994 ; Lafon 2001, p. 179 ;

Boissinot 2009, p. 71 ; Roumégous 2009, p. 256, n° 087-136* et 137*)¹. D'autres vestiges ont été identifiés au pied du versant occidental de la colline, rue Saint-Clément (Mignon 2004, p. 208 ; Boissinot 2009, p. 72 ; Roumégous 2009, p. 259-260,

1. Je remercie C. Varréon pour son accueil au musée d'Orange, A. Guilcher pour l'accès aux rapports de fouille conservés au Service régional de l'archéologie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, J.-M. Mignon pour l'envoi du rapport Mignon, Doray 2010 ainsi que ceux qui ont accepté de faire une relecture. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude au directeur de la revue, M. Monteil, et aux rapporteurs, E. Rosso et X. Lafon, pour leurs remarques, leurs conseils judicieux et leurs corrections, ainsi qu'à C. Allinne pour avoir aimablement fourni le plan de la figure 2.

n° 087-147* et 151*, p. 265-266, n° 087-163* et 164* ; Michel 2011). Des constructions antérieures des v^e-iv^e s. av. J.-C. ont par ailleurs été reconnues en plaine (Bellet 1992, p. 44 ; Mignon 1996a, n. 4, p. 229 ; Mignon *et al.* 1997, p. 173, n. 2 ; Boissinot 2009, p. 71-72 ; Roumégous 2009, p. 249, n° 087-118* ; Gaday 2013a : fosse d'« époque préromaine »)². Elles ont conduit à l'hypothèse que l'occupation dans ce secteur avait été interrompue entre le iv^e s. et le i^{er} s. av. J.-C. ou avait été de très faible ampleur (Lafon 2009, p. 76) et donc que l'occupation protohistorique juste avant la création de la colonie était réduite à la colline (Mignon 1996a, n. 3, p. 229). Cependant, des vestiges aperçus anciennement en plaine n'ont pas été datés précisément et imposent la prudence (Bellet 1992, p. 44 et p. 53), tandis que des constructions de la fin de la Protohistoire ont été reconnues sur quelques autres sites. On ne peut donc pas écarter complètement l'idée que l'agglomération gauloise antérieure à la ville romaine ait pu être implantée aussi bien sur la colline que dans la plaine (Boissinot 2009, p. 72). Quoi qu'il en soit, l'idée d'une colonie romaine fondée *ex nihilo* (Magdinier, Thollard 1987) est désormais à nuancer (voir déjà Bellet 1992, p. 53), d'autant que l'absence de raison environnementale à l'établissement des Romains (Lafon 2015, p. 268) constitue une raison supplémentaire pour suggérer l'importance du site à la fin de la Protohistoire.

À une date inconnue, qui est souvent placée (à tort ?) vers 36-35 av. J.-C.³, la *Colonia Firma Iulia Secundanorum Arausione* fut créée sur le territoire des *Tricastini* avec une déduction de vétérans de la deuxième légion gallique. Une partie du nom de la ville provient de la divinité topique *Arausio*, vraisemblablement masculine, dont l'existence est attestée par un ex-voto en bronze d'époque impériale conservé à Rome (*CIL* VI, 30850 ; *ILGN*, n° 184 ; Caetani Lovatelli 1891 ; Héron de Villefosse 1891). *Arausio* a souvent été présenté comme une divinité de source et il ne manque d'ailleurs pas de sources à Orange. Vers le sommet du théâtre, à l'est, une salle voûtée dans le prolongement d'une grotte naturelle était sans doute un nymphée, doté d'une mosaïque et d'où sortait une source (Lavagne 1979, p. 56-57). Une autre source aujourd'hui tarie fut également signalée au xvii^e s., sur le versant ouest de la colline Saint-Eutrope⁴. Cependant, il n'y a pas d'arguments pour assurer la nature d'*Arausio* et préciser ses caractéristiques : l'idée d'une divinité de source reste donc de l'ordre du possible, mais sans certitude. Comme le souligne X. Lafon, nous ignorons en outre si l'*Arausio* mentionné dans les textes à propos de la défaite romaine contre les Cimbres en 105 av. J.-C.

2. Le PCR sur « le site de la bataille d'Orange » dirigé A. Deyber apportera sans doute un grand nombre d'informations sur la période protohistorique à Orange et dans la région grâce à l'étude du matériel du musée (Luginbühl 2014 ; Luginbühl 2015).

3. La date de fondation de la colonie, tantôt placée en 36 ou en 35 av. J.-C., reste une hypothèse émise par A. Piganiol (1951, p. 372-373 ; Lafon 2009, p. 76), souvent présentée à tort comme une certitude. P. Thollard a rappelé récemment toutes les incertitudes attachées à cette hypothèse, qui lui semble d'ailleurs devoir être écartée (Thollard 2015, p. 34-36). Pour information, il y a un siècle, on considérait comme un acquis une date de fondation en 46 av. J.-C. (Chatelain 1908, p. 10).

4. J. de la Pise évoque la croyance populaire attachée à la « fontaine de *lavacrum* » qu'on disait avoir la propriété de favoriser la fertilité des femmes si elles s'y baignaient et buvaient l'eau à des moments déterminés (La Pise 1641, p. 7). La fontaine existait encore au xix^e s., mais avait perdu sa réputation. Voir aussi Chaillot 1818, p. 23 ; Benoit 1959, p. 79 ; Mignon 2009, p. 105 ; Mignon, Paillet 2012, p. 164.

correspondait à l'agglomération protohistorique – réduite ou non à la colline – sur laquelle sera construite la colonie romaine ou si le terme s'appliquait à un espace plus large (Lafon 2009, p. 76), incluant en particulier le Lampourdier sur la commune d'Orange (Hasler 1993 ; Boissinot 2009, p. 69 ; Roumégous 2009, p. 271, n° 087-184* ; Luginbühl *et al.* 2014, p. 8-11).

La ville romaine se développa aussi bien sur la plaine alluviale de la Meyne et de l'Aygues (43 m NGF) que sur la colline (100 m NGF). On suppose fréquemment que le probable sanctuaire indigène de la colline a pu être à l'origine des orientations des rues principales de la ville romaine à l'intérieur de l'enceinte, en particulier du *cardo maximus* qui prolongeait la « voie d'Agrippa » (Bellet 1992, p. 52 ; Lafon 2009, p. 78 ; Jung 2009). Remarquons toutefois que cet axe structurant la ville du nord au sud et qui se poursuivait de manière rectiligne sur une distance d'au moins 700 m au-delà de l'arc (Markiewicz, Mignon 1997 ; Michèle 1997 ; Mignon, Zugmeyer 2006, p. 289) n'est pas précisément dans l'axe du sanctuaire, tel qu'il est localisé, mais plutôt dans l'axe du sommet de la colline (fig. 1). Par ailleurs, la topographie a été l'élément essentiel pour l'organisation des rues (Mignon 2009, p. 107-114). Dans des quartiers *extra muros* – ou encore dans des quartiers *intra muros*, mais en périphérie – quelques constructions suivaient une autre orientation, qui reprenait celle du cadastre B et de la centuriation rurale⁵ : habitations *intra muros* du site du Mas des Thermes, contre l'enceinte ; habitats du quartier des Jardins ; site de la Brunette ; aqueduc ; vestiges à l'est liés à une probable *villa* suburbaine (Magdinier, Thollard 1987, p. 96 ; Bellet 1988, p. 29 ; Mignon 1996a, p. 234 ; Guyonnet, Doray 1996, p. 289 ; Mignon 1997). Pour autant, d'autres constructions *extra muros* pouvaient reprendre l'orientation de la trame urbaine, comme c'est le cas d'une *villa* exhumée dans le quartier de la Croix Rouge (Gaday 2005, p. 257).

L'HYPOTHÈSE DU DÉTOURNEMENT DE LA MEYNE

La ville d'Orange est caractérisée par la présence de deux rivières, affluentes du Rhône, et de petits cours d'eau. Les enquêtes géomorphologiques et les fouilles archéologiques de ces trente dernières années montrent à quel point le contexte hydrologique a constitué une contrainte urbanistique forte à Orange (voir déjà Magdinier, Thollard 1987, p. 92 ; voir *infra*, p. 154-155). Si l'Aygues coule aujourd'hui à 2,750 km au nord de la colline, son tracé actuel remonte au xv^e s. : à l'époque médiévale, la rivière était située un peu plus au sud (Courtet 1852, p. 321 ; Allinne *et al.* 2005, p. 148, 150-151) (fig. 2, tracé n° 1). Néanmoins, il n'est pas impossible que le cours antique de l'Aygues ait correspondu au lit actuel (Allinne *et al.* 2005, p. 150).

La Meyne fait le tour des remparts modernes du xvii^e s. et comporte des affluents secondaires, les Maires (ou Mayres), dont au moins un circulait *intra muros* à l'époque romaine (Allinne, Bruneton 2009, p. 47). La rivière a servi pour l'évacuation des eaux usées de la ville antique. Ainsi, des collecteurs d'égouts se dirigeaient vers la Meyne, comme cela a été

5. La centuriation rurale est considérée comme plus ancienne que l'organisation de la trame urbaine (Lafon 2012, p. 60).

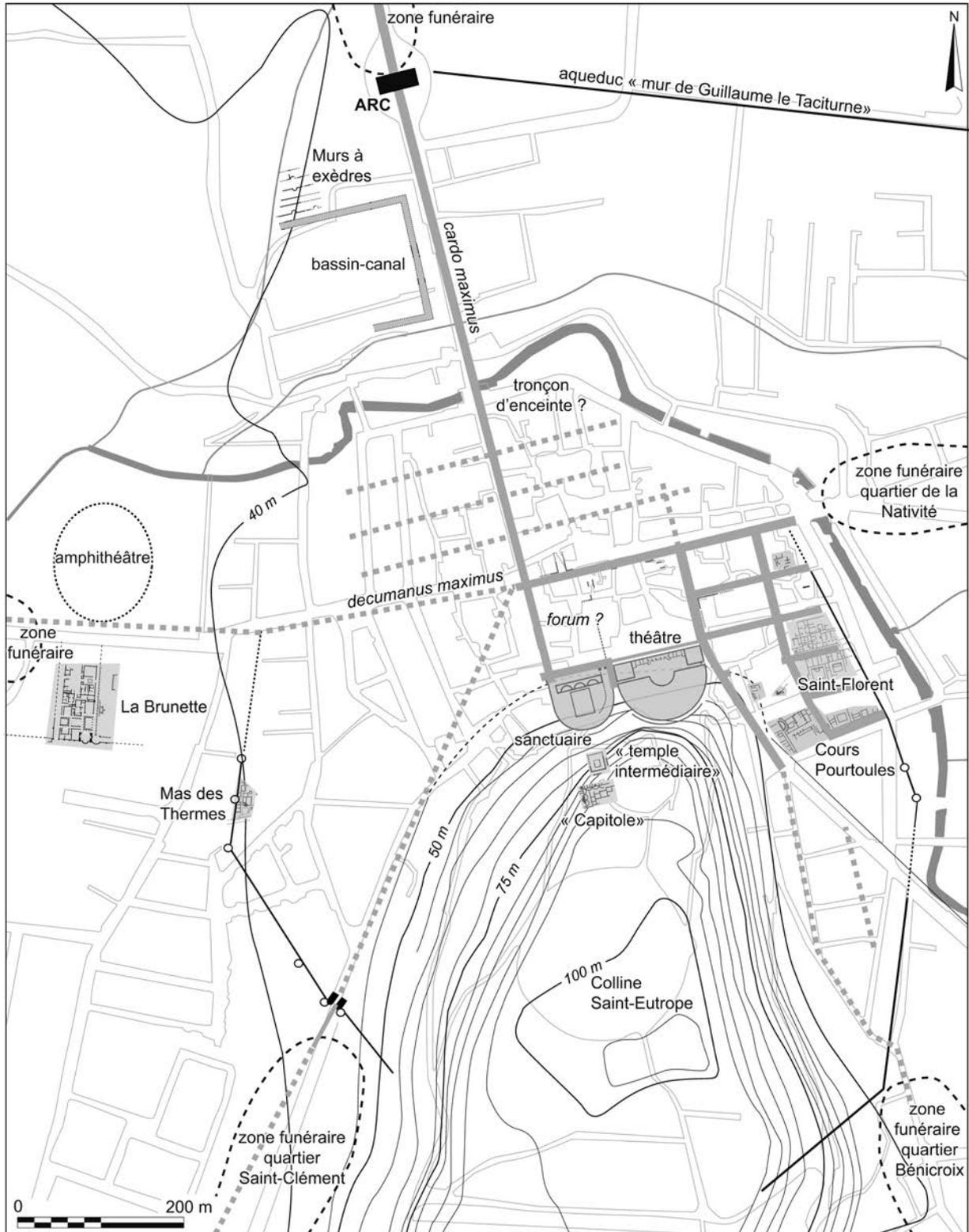


Fig. 1 – Localisation des principaux sites archéologiques d'Orange (DAO : D. Fellague, Université de Grenoble Alpes, d'après Allinne 2009, fig. 9, complété avec Hairy dir. 2008, fig. 43, les données archéologiques de J.-M. Mignon, SADV, et la localisation des espaces funéraires).

mis en évidence sur les sites du Mas des Thermes et du cours Pourtoules (Mignon 1996a, p. 234). Selon l'hypothèse actuellement en vigueur, formulée déjà il y a vingt ans, des travaux considérables de détournement de la Meyne auraient été réalisés durant les premières années de la colonie (Mignon 1996a, p. 229 ; Mignon *et al.* 1997, p. 202 et n. 20 ; Allinne 2007, p. 72 ; Allinne 2009, p. 44). Plusieurs chercheurs estiment ainsi

qu'à l'époque préromaine la rivière coulait au pied de la colline Saint-Eutrope, avant d'être déplacée plus au nord, c'est-à-dire à peu près à l'emplacement de son tracé actuel (fig. 2, tracé n° 3). L'époque de réalisation de ces travaux est délicate à préciser, mais un *terminus ante quem* est connu. Le présumé forum ainsi que des habitations augustéennes fouillées sur les sites de la « R.H.I. Saint-Florent » et du « cours Pourtoules » reposent sur

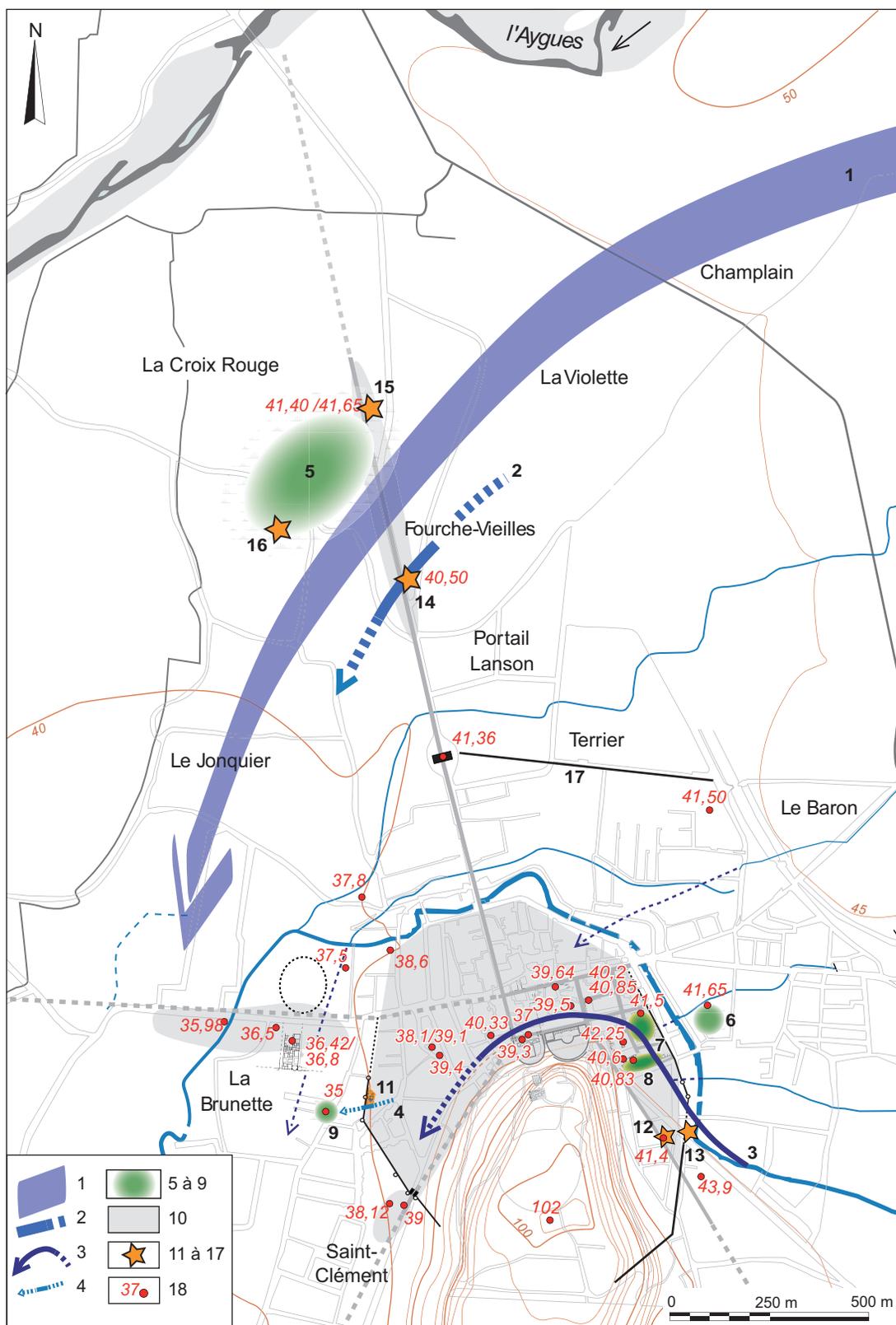


Fig. 2 – Hypothèses sur le paysage fluvial antique d'Orange : 1, L'Aygues avant 1440, proposition de tracé ; 2, chenal de crue de Fourche-Vieilles ; 3, tracé hypothétique de la Meyne et des Maires pré-romaines ; 4, Mairie du Mas des Thermes, zones humides ; 5, Jonquier Nord ; 6, rue Contrescarpe ; 7, RHI Saint-Florent ; 8, Cours Pourtoulos ; 9, Rue A. Croizat ; 10, extension globale du centre et des faubourgs d'Orange, sites archéologiques ; 11, Mas des Thermes ; 12, Etp. Big.Mat ; 13, Sondages avenue Foch ; 14, Fourche-Vieilles ; 15, Croix-Rouge ; 16, site du Jonquier Nord ; 17, Mur de Guillaume-le-Taciturne ; 18, altitudes en mètres NGF des vestiges augustéens (DAO : C. Allinne, 2009).

le colmatage du lit (Mignon 1996a, n. 2, p. 229, p. 244, p. 246 et p. 252).

Cet éventuel détournement aurait permis de créer une ville incluant une colline associée à une plaine, en éloignant la rivière intermédiaire difficile à gérer (Mignon *et al.* 1997, n. 2, p. 173). De tels travaux ne sont pas sans comparaison dans l'Antiquité et témoignent d'une certaine maîtrise urbanistique comme des transformations profondes du paysage à l'époque romaine. Cicéron s'indignait ainsi du projet ambitieux de César de détournement du Tibre à Rome (Cicéron, *Ad Atticum*, 13.33). Le dictateur n'a cependant pas eu le temps de concrétiser son projet, si tant est qu'il ne se soit pas agi d'une rumeur ou d'une simple déclaration d'intention de sa part (Gros 2010, p. 279-281 et n. 44 ; voir en dernier lieu Lafon 2015, p. 275). D'autres projets d'envergure furent menés à bien dans différentes agglomérations ⁶.

TRACÉS DE LA MEYNE ET DE L'ENCEINTE ET URBANISATION

À Orange, ces grands travaux d'aménagement, de même que l'érection de vastes édifices tels que l'enceinte, ont dû nécessiter une main d'œuvre importante. Un appui des autorités romaines fut peut-être essentiel ainsi qu'une contribution des vétérans (Lafon 2009, p. 77). Ces vastes constructions imposèrent surtout un projet d'ensemble pour la ville, en tenant compte des éventuelles constructions préexistantes. Le plus logique serait de penser que le détournement de la rivière a précédé la construction de l'enceinte et l'organisation des rues et qu'il fut probablement un aménagement préalable aux premières constructions publiques romaines. D'abord datée vers 10 av. J.-C. (Magdinier, Thollard 1987, p. 90 ; Lafon 2009, p. 77), la construction de l'enceinte pourrait être un peu plus ancienne, ce qui réduirait le hiatus entre la date présumée de la fondation de la ville romaine et les premiers travaux urbanistiques. En effet, un nouvel examen de céramiques du site du Mas des Thermes, fouillé de 1983 à 1986, a conduit A. Roumégous à proposer un intervalle chronologique entre 30 et 20-15 av. J.-C. (Roumégous 2012, p. 118-119 ; Roumégous 2013, p. 20). Toutefois, comme elle le précise, « la quantité restreinte de mobilier rend cette datation vraisemblable mais pas indiscutable » (Roumégous 2012, p. 119).

Le parcours de la Meyne à l'époque romaine était en relation avec une partie du tracé de l'enceinte augustéenne, à l'est et sans doute au nord. L'enceinte avait la forme d'un polygone (octogone irrégulier ?) enfermant une superficie d'environ 60 hectares, dont un tiers était occupé par la colline (Mignon 1996a, p. 231 ; 2009, p. 106 ; Mignon, Paillet 2012, p. 159). Autrefois placée à quelques mètres de l'arc (fig. 3), la portion septentrionale de l'enceinte est restituée depuis vingt ans à plusieurs centaines de mètres en avant du monument triomphal (Mignon 1996a, plan p. 230 ; Mignon *et al.* 1997, fig. 2 p. 175 ; Mignon 2009, p. 106). Le premier argument avancé était justement le tracé de la Meyne qui, comme dans la partie orientale, avait pu renforcer le système défensif constitué par le rempart antique. L'hypothèse d'un fossé en eau alimenté par la rivière est intéressante, mais

6. Voir l'exemple de la déviation du cours de l'Orbiquet à Lisieux, au II^e s. apr. J.-C. (Lemaître 1996, p. 138-140, rappelé dans Allinne 2009, p. 44).



Fig. 3 – Ancien plan restitué d'Orange (d'après Amy *et al.* 1962, pl. 1) : 1, arc ; 2, théâtre ; 3, sanctuaire ; 4, « Capitole ».

n'a pas encore été confirmée (Magdinier, Thollard, 1987, p. 90 ; Mignon *et al.* 1997, p. 202 ; Mignon 2009, p. 105). La restitution des parties manquantes de l'enceinte s'est appuyée également sur le tracé des fortifications à l'époque médiévale ⁷. Enfin, le troisième argument pour la restitution de l'enceinte d'Orange s'appuie sur des vestiges antiques de celle-ci. Un diagnostic archéologique réalisé en 2010 boulevard Daladier conforte ainsi les hypothèses judicieuses de J.-M. Mignon sur l'emplacement de l'enceinte au nord : un mur exhumé correspondrait à une portion de la courtine (Mignon, Doray 2010, p. 5, p. 47 et p. 73-76 ; Mignon 2011a).

À l'ouest, en revanche, la rivière est considérablement éloignée des portions conservées et restituées des fortifications. Selon J.-M. Mignon, l'emplacement de la Meyne à l'ouest pourrait s'expliquer par la volonté de dégager un espace au-delà

7. De telles permanences s'observent par exemple à *Lugdunum*. Après avoir été contestée, l'hypothèse de l'existence à Lyon d'une enceinte du Haut-Empire, défendue par A. Audin et des auteurs anciens du XIX^e s., a ainsi été prouvée récemment. Il y a trente ans, des chercheurs considéraient que « les arguments invoqués pour justifier l'existence d'une enceinte [étaient] pour la plupart irrecevables » (Desbat 1987, p. 63). D'autres étaient moins sceptiques (Pelletier 1999, p. 55-56 ; Fellague 2007, p. 34-36, avec cependant une erreur grossière sur le texte de Tacite) et estimaient que les différents indices avancés (le statut de la ville, le tracé des fortifications médiévales, les vestiges exhumés par A. Audin) étaient suffisants pour continuer à penser que *Lugdunum* avait été dotée d'une enceinte ou au moins pour conserver l'hypothèse. Suite à la redécouverte récente d'une portion d'enceinte (Monin, Dessaint 2015), son existence ne fait maintenant plus aucun doute.

de l'enceinte en vue de son annexion ultérieure à l'espace urbain (Mignon 1997 ; Mignon *et al.* 1997, p. 202). Au nord-ouest, l'espace entre la Meyne et l'enceinte fut en effet urbanisé dès le début du 1^{er} s. apr. J.-C avec l'installation d'habitations luxueuses sur le site de la Brunette⁸, à moins qu'il ne s'agisse d'un *campus* et d'une *schola* pour servir de collège de la Jeunesse (Bouet 1998). Un amphithéâtre fut également construit, probablement dans le courant du 1^{er} s. apr. J.-C. (Mignon 2005 ; Roumégous 2009, p. 193-194, n° 087-62*)⁹.

Cependant, d'autres quartiers *extra-muros*, qui plus est au-delà de la Meyne, furent sans doute urbanisés précocement au nord, même si nous ignorons le statut de ces espaces comme la nature précise des constructions. Des diagnostics archéologiques en 2005 et 2006, suivis d'une fouille en 2007-2008, ont exhumé en bordure de la voie d'Agrippa un « bassin/canal » monumental (l. : ca 7,25 m ; prof. : 0,50 à 0,70 m), composé d'au moins trois branches (L. branche nord : 166 m cons. ; L. branche est : 144 m) délimitant un espace de 2 ha (Gaday 2007a ; 2007b ; Hairy dir. 2008 ; Hairy 2009 ; Roumégous 2009, p. 185-186, n° 087-28* et 29*). L'espace intérieur demeure inconnu. Au nord, se développaient six murs parallèles dont trois pourvus d'exèdres semi-circulaires. Les canaux pouvaient être alimentés par l'aqueduc dont une portion conservée n'est pas éloignée à l'est. On a songé, à titre d'hypothèse, à un espace d'agrément associé à une fonction de thermalisme (Hairy dir. 2008, p. 238). Récemment, X. Lafon faisait également le rapprochement avec le *Lacus Caprae* du Champ de Mars, qui fut transformé en bassin en lien avec des thermes (Lafon 2012, p. 62), ou avec d'autres constructions de l'*Urbs* (Lafon 2015, p. 269). L'installation n'est pas datée avec précision, mais des couches reliées à des périodes d'occupation des murs (Us 3027, 3028 et 3044) ont livré du matériel céramique situé entre 10 et 30 apr. J.-C. (étude de T. Silvino dans Hairy dir. 2008, p. 203-204, 210-211 ; sur les Us 3027, 3028 et 3044, voir Hairy dir. 2008, p. 77-78). Avec cette datation de l'occupation, à prendre avec précaution au vu du faible nombre de tessons recueillis (douze), l'ensemble monumental pourrait donc être contemporain de l'arc, en admettant toutefois une datation de ce dernier au début de l'époque impériale. Nous verrons par la suite un lien possible entre l'érection de ce vaste ensemble aquatique et des aménagements autour de l'arc (voir *infra*, p. 154). Mentionnons pour finir l'existence possible d'un jardin de grandes dimensions, orné de bassins et d'allées, qui se serait développé à peu près à 400 m à l'ouest de l'arc et à 400 m au nord de l'amphithéâtre (Mignon 2011b).

Puisque des vestiges monumentaux existent en contexte périurbain, dans la couronne comprise entre l'enceinte et l'arc, il n'y a donc pas coïncidence entre le tracé du rempart et les

limites de l'urbanisation, ni même entre le tracé de la Meyne et celles-ci. S'agit-il d'une « erreur d'appréciation » avec une « mauvaise programmation des surfaces nécessaires au développement de l'agglomération [...] réparée » comme le pensait X. Lafon il y a quelques années (Lafon 2009, p. 77) ? L'extension urbaine fut-elle plus rapide que prévue ? Ou était-ce un choix de ne pas englober dans l'enceinte toute la surface urbanisée ou potentiellement urbanisable ? J.-M. Mignon notait à juste titre que l'ampleur des programmes architecturaux mis en œuvre à l'ouest et au nord n'aurait pas permis leur réalisation *intra muros* (Mignon 2009, p. 107). En outre, l'espace funéraire à l'ouest fut rejeté au-delà du site de la Brunette et aucune tombe n'a pour l'instant été découverte entre l'enceinte et l'arc (fig. 1). Enfin, on verra que cet arc a pu succéder à un autre monument situé au même emplacement (voir *infra*, p. 154). Dès les premiers temps de la colonie, un monument pouvait donc souligner l'axe principal de l'agglomération et participer à la mise en scène de la ville, bien avant le franchissement du rempart (Mignon 2009, p. 116). L'idée développée récemment par X. Lafon d'une conception précoce d'une ville « double », dont seule une partie était réparée, pourrait répondre à l'ensemble de ces données (Lafon 2012 ; 2015, p. 272, et p. 274). Le développement de l'agglomération au nord, au-delà des remparts, a ainsi pu être prévu dès la création de l'enceinte.

LA SITUATION DE L'ARC D'ORANGE

Les arcs triomphaux sont fréquemment placés à des endroits clefs de la ville, pour en souligner les articulations. Au-delà de sa fonction commémorative sur laquelle différentes idées furent émises, l'arc d'Orange était positionné dans l'axe du *cardo maximus* (fig. 1), en lien visuel avec les probables sanctuaires de la colline dont l'un pourrait remonter à l'époque préromaine. Cette artère principale de la ville, qui bordait le présumé *forum*, prolongeait ainsi la « voie d'Agrippa » qui menait à Vienne et Lyon.

Quelle que soit la distance qui séparait l'enceinte de l'arc d'Orange et quelle que fut l'occasion de l'érection du monument, l'arc projetait les valeurs de l'urbanité et magnifiait la grandeur d'*Arausio* tout en manifestant le loyalisme de la classe dirigeante envers le pouvoir impérial. Situé à plusieurs centaines de mètres en avant de l'enceinte, selon les hypothèses actuelles (voir *supra*, p. 149), le monument devait solenniser l'entrée de la ville ou du moins le passage de l'espace rural à l'espace urbain (Gros 1979, p. 83). Une telle situation, qui mettait en scène l'entrée dans la ville dans une perspective monumentale, n'est pas sans comparaisons. L'arc d'Aoste fut ainsi érigé à 350 m au nord des remparts de la ville, dans l'axe d'une porte de la ville (*Porta Praetoria*) et du pont qui franchissait la rivière le Buthier (Frothingham 1905, p. 225-226 ; De Maria 1988, p. 84, 229-230). Citons encore, pour l'Italie, les exemples de l'arc d'*Aquinum* (De Maria 1988, p. 231) ou de l'arc à trois baies de *Carsulae*, érigé aux marges septentrionales de la ville et qui pouvait symboliser l'accès à l'espace urbain (De Maria 1988, p. 78, 237-238).

À Orange, la perspective monumentale commençait en fait bien avant avec les mausolées majestueux dressés le long de la voie d'Agrippa (Mignon, Zugmeyer 2006, p. 289). Il existait

8. On évoque une vaste *domus* suburbaine (Mignon *et al.* 1997) ou une *villa* établie aux portes de la ville (Roumégous 2009, p. 198 ; Mignon 2010 ; Mignon 2011b, p. 231). L'habitation a été agrandie à la fin du 1^{er} s. ou au début du 2^e s. Voir également les vestiges d'une *domus* mis au jour récemment avenue des Thermes (Gaday 2013b).

9. Une datation au début du 1^{er} s. apr. J.-C. a été proposée seulement à partir du type de maçonnerie (Grenier 1958, p. 646 ; Golvin 1988, p. 255), ce qui a suscité des réserves légitimes (Bouet 1998, n. 23, p. 47). Sans doute parce que les amphithéâtres se développèrent à partir de l'époque flavienne, d'autres ont proposé une chronologie vers la fin du 1^{er} s. apr. J.-C. (Mignon, Paillet 2012, p. 159) ou à la fin du 1^{er} s./première moitié du 2^e s. (Lafon 2009, p. 79). En somme, la date de construction de l'amphithéâtre d'Orange est inconnue.

d'ailleurs un possible lien direct entre l'arc et un des mausolées construits à 450 m au nord (voir *infra*, p. 164).

Aucune tombe n'a pour l'instant été découverte au sud de l'arc d'Orange. Au contraire, des vestiges nombreux autorisent la restitution d'un espace funéraire important au nord (Roumégous 2009, p. 175 et suiv. ; Mignon 2014). Il est ainsi légitime de penser que l'arc marquait de surcroît la limite pomériale. L'idée n'est pas nouvelle (Piganiol 1954, p. 20 ; J. Formigé in Amy *et al.* 1962, p. 12 ; Chevallier 1982, p. 84 ; Magdinier, Thollard 1987, p. 78 ; Gaday 2006, p. 213 ; Roumégous 2009, p. 182 ; Lafon 2012, p. 63) et une telle relation a été envisagée pour un grand nombre d'arcs, en particulier après la parution d'un article d'A. L. Frothingham (Frothingham 1905, p. 225-228 et p. 230 ; Rolland, Bruchet 1977, p. 10 ; Gros 1979, p. 83 ; De Maria 1988, p. 78 avec une fonction de limite, p. 82 pour un arc de Claude qui commémorait les victoires en Bretagne et pouvait être en rapport avec l'augmentation du *pomerium*, p. 83-84, 231 ; Fornasier 2003, p. 34, p. 67, p. 79, p. 102, p. 138, p. 166, p. 175-176). La distance de l'arc par rapport à l'enceinte ne constitue pas un obstacle à l'hypothèse. Rome fournit un exemple bien connu d'absence de coïncidence systématique entre le tracé de l'enceinte et celui du *pomerium* : si le quartier de l'Aventin était inclus dans l'enceinte servienne du VI^e s. av. J.-C., il resta hors du *pomerium* jusqu'au règne de Claude (Grimal 1959, p. 46-48).

À proximité de l'arc, le « mur de Guillaume le Taciturne » d'orientation est-ouest constitue un tronçon d'un aqueduc, peut-être alimenté par la source de Saint-Tronquet à Camaret, à environ 5 km au nord-est d'Orange (Courtet 1857, p. 114 ; Bellet 1988, p. 29 soulignant l'incertitude de l'hypothèse ; Talon 2000 ; Roumégous 2009, p. 159 et p. 184). Le choix d'un mur plein pour porter le canal pourrait s'expliquer par une fonction de digue de protection contre des inondations de l'Aygues (Bellet 1988, p. 25, p. 29, p. 34 et fig. p. 22, n° 2 ; Mignon 1996a, p. 234)¹⁰. Le parcours de l'aqueduc à l'intérieur du rempart n'est par contre pas connu : si les chercheurs avaient un temps supposé qu'il pouvait se prolonger jusqu'au cœur de la ville en empruntant le sommet du mur de la rue Pontillac (Bellet 1988, p. 29 et p. 34 ; Mignon 1996a, p. 234 ; Talon 2000), identifié comme le mur de limite occidental du *forum*, l'hypothèse a été récemment exclue pour des raisons d'altitude (Mignon, Paillet 2012, p. 164 et p. 186-187)¹¹. Les canaux de plomb décrits par J. de La Pise au niveau du mur Pontillac n'en demeurent que plus énigmatiques (La Pise 1641, p. 33).

En 2001, l'arc avait été considéré comme un monument « isolé dans la campagne [...], qui n'appartiendrait pas au projet initial mais marquerait la nouvelle limite atteinte par la ville après un agrandissement » (Lafon 2001, p. 175). On a également songé à une « refondation » de la ville sous Tibère¹². Or il a

10. X. Lafon se demande s'il s'agit d'une volonté des constructeurs de se servir de l'aqueduc comme digue ou d'une simple coïncidence. Dans ce cas, la fonction de barrage pour détourner les débordements de l'Aygues n'aurait pas été pensée dès le départ (Lafon 2015, p. 269). Il ajoute cependant que le tracé particulier du mur est un argument en faveur de la première hypothèse.

11. H. Talon avait précédemment jugé l'hypothèse possible avec l'altitude du *specus* de l'aqueduc retrouvé en 1999, « établie à 47,2 m [...] en concordance avec celle de 46,5 m obtenue pour l'endroit supposé du passage du tuyau en plomb en façade du mur de Pontillac » (Talon 2000, p. 2).

12. « La construction entre 20 et 25 pourrait correspondre à un hommage rendu à Germanicus après sa mort [...]. Une lecture possible de l'inscription

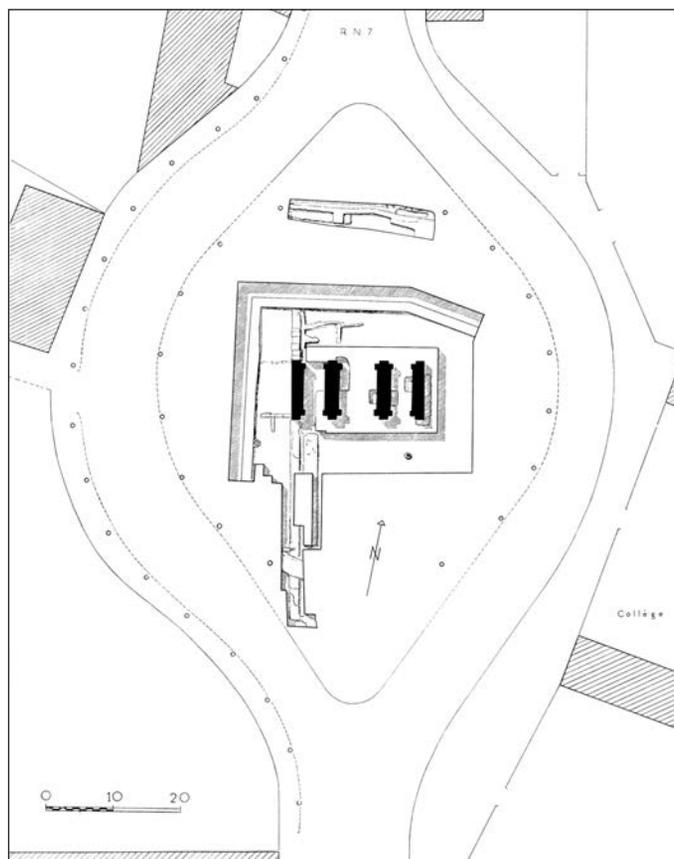


Fig. 4 – Plan de l'arc d'Orange et des vestiges situés aux alentours : état en 1962 et reconstitution (R. Amy in Amy *et al.* 1962, pl. 2).

déjà été dit que le monument était loin d'être isolé puisque des constructions monumentales exhumées récemment s'élevaient entre ce dernier et l'enceinte. Ces constructions pourraient d'ailleurs être contemporaines de l'arc (si du moins une datation du monument au début de l'époque impériale devait être conservée et que la chronologie proposée pour le bassin-canal est bien située vers 10-30 apr. J.-C.). Des fouilles anciennes avaient également mis au jour un mur à pilastres, qui avait été relié au premier état du monument (voir *infra*, p. 162). Enfin, d'autres vestiges d'interprétation délicate et de date inconnue ont été vus à proximité. Il s'agit notamment¹³, à 22 m au nord, d'une maçonnerie de fondation sinueuse d'orientation est-ouest et portant des traces de réfection (Amy *et al.* 1962, p. 56, pl. 2 et 40) (fig. 4). La face méridionale présente un contrefort dans l'axe d'une pile centrale de l'arc. Un lien avec l'aqueduc n'est pas exclu au vu de la proximité du tronçon conservé.

Avec les hypothèses de 2001 et 2009, il y avait une contradiction à considérer à la fois qu'un arc tibérien marquait une nouvelle limite de la ville et qu'il avait été précédé par un arc contemporain de la fondation (Lafon 2009, p. 77). La dernière proposition de X. Lafon d'une ville « double » conçue de manière précoce résout cette difficulté (Lafon 2012 ; 2015 et voir *supra*, p. 150).

pourrait appuyer l'idée d'une « refondation », par l'envoi de nouveaux vétérans, à cette occasion » (Lafon 2009, p. 77).

13. Voir également une fondation aperçue à l'ouest de l'arc (Roumégous 2009, p. 181, n° 087-15*) et les vestiges d'un édifice plus à l'est, rue de la Concorde (Roumégous 2009, p. 184-185, n° 087-22* et 23*).

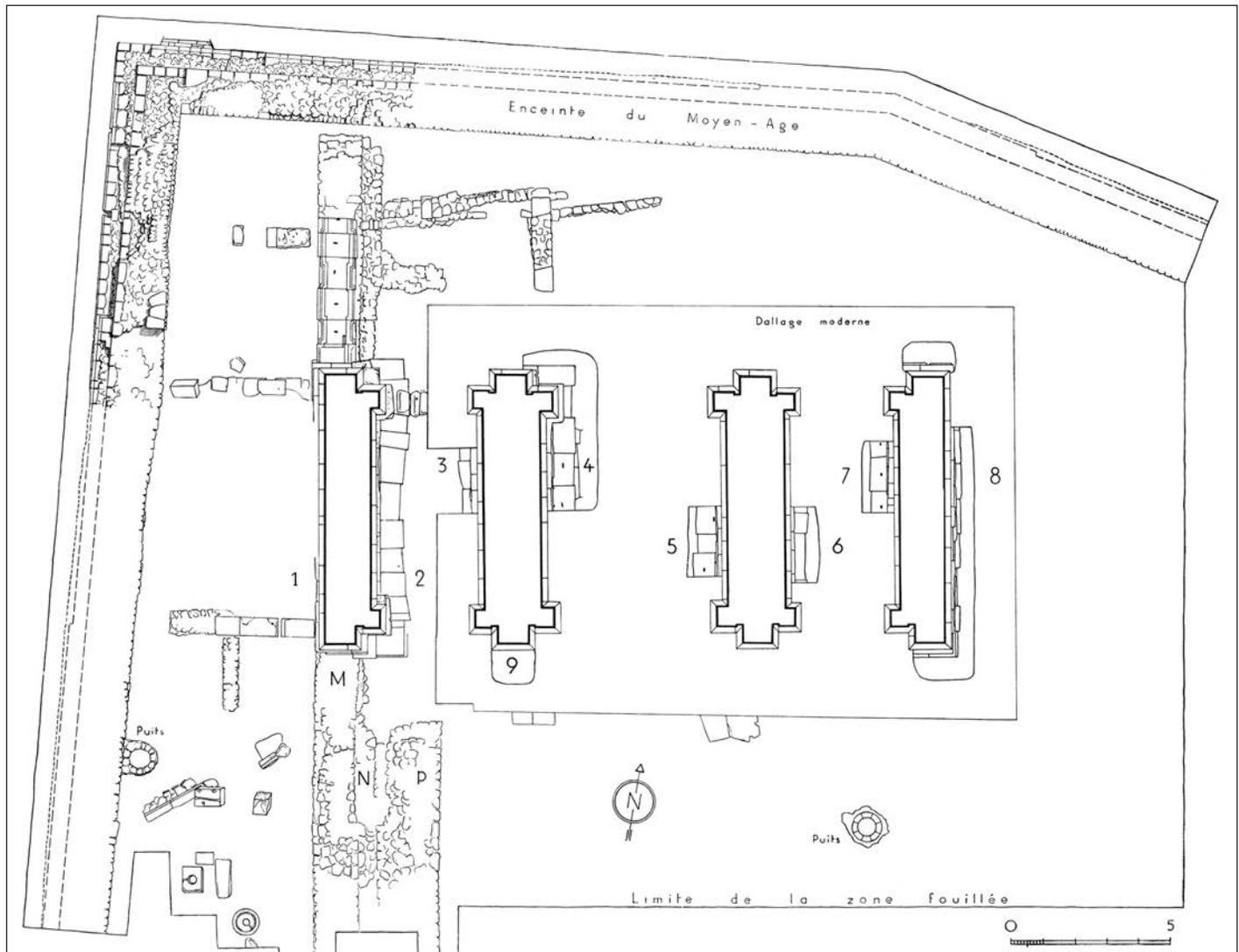


Fig. 5 – Vestiges exhumés par R. Amy autour de l'arc d'Orange (R. Amy in Amy et al. 1962, pl. 37).

UN MONUMENT ANTÉRIEUR À L'ARC ?

Les sondages pratiqués par R. Amy en 1948 et 1953-1954 (Lantier 1949, p. 288 ; Sautel 1954, p. 456-457) sous le dallage moderne reconstitué par A. Caristie ont permis de dégager une partie des fondations de l'arc ainsi que d'autres vestiges (Amy et al. 1962, p. 52-55). Les fondations de l'arc sont constituées de deux assises (trois à l'est) probablement en calcaire de Courthézon, qui est plus rugueux que les pierres de l'élévation. La deuxième assise est légèrement décalée par rapport à la première du bas. Le dallage antique se situait à un niveau plus bas que ce qui a été restitué au XIX^e s. et l'assise de fondation supérieure était ainsi visible. Sous ces fondations de l'arc d'Orange, R. Amy reconnut celles d'un autre édifice (Amy et al. 1962, p. 53 et fig. 24). La construction était plus grossière, aussi bien concernant les parements que les joints et les lits d'attente.

Une maçonnerie en petit appareil (hauteur : 1,56 m) fut également exhumée dans le prolongement des fondations de la pile ouest de l'arc, au nord sur une longueur de 7,50 m ainsi qu'au sud, sur une longueur de 24,50 m (massif M sur les fig. 5-6 ; l. : ca 1,40 m selon le plan). Selon R. Amy, il s'agissait d'un massif de fondation de qualité médiocre fait « de petits éléments de

tout-venant, mal liés par un mortier de chaux maigre, ocre jaune, actuellement sans consistance et inégalement réparti » et reposant sur un sol naturel « en glaise » (Amy et al. 1962, p. 54). Ce massif supportait un mur, dont la première assise en grand appareil (calcaire de Courthézon) était conservée en place, au nord, sur une longueur de 4,50 m (fig. 6-7). D'autres blocs attribuables au mur sud étaient employés au sud, mais l'époque du remploi n'est pas précisée¹⁴. Même si cette assise fut construite au même niveau que la première assise de fondation de l'arc, R. Amy l'a mise en relation avec le premier édifice à cause du niveau du sol et du type de calcaire. Une réflexion sur les niveaux de sol aux abords de l'arc serait toutefois nécessaire pour confirmer l'hypothèse d'un mur antérieur à l'arc d'Orange et non postérieur, mais les données sur le *cardo maximus* sont malheureusement lacunaires (Mignon 2009, p. 107). Quoiqu'il en soit, une contemporanéité est exclue car les pilastres auraient caché les faces nord et sud des façades de l'arc d'Orange.

14. Un bloc orné employé avec les pièces de moulures de base (Amy et al. 1962, pl. 104b) appartient à la mouluration de base d'un socle du second attique de l'arc d'Orange, ce qui montre que ces remplois sont postérieurs au Haut-Empire (sur le second attique, voir Amy et al. 1962, p. 37-42).

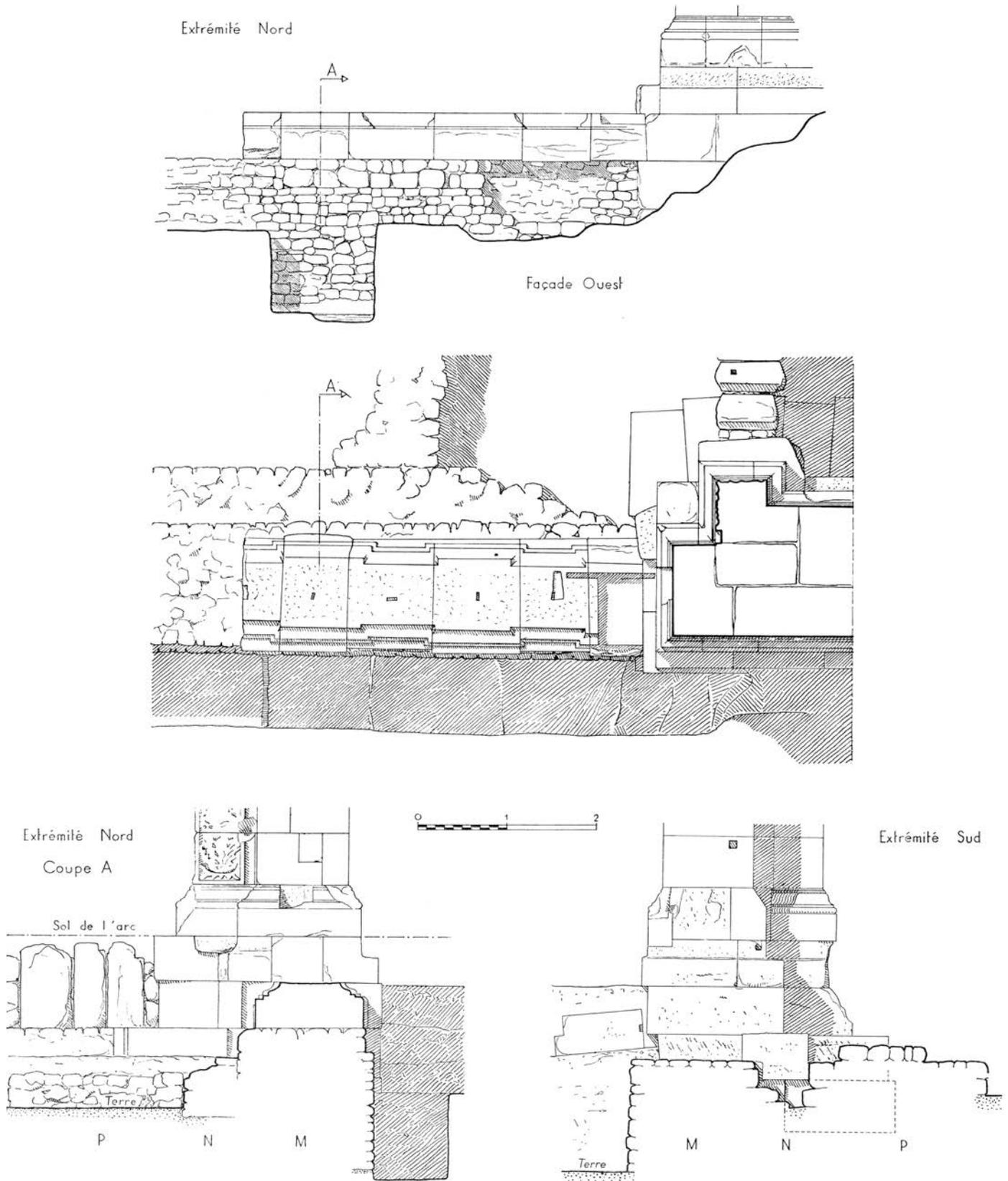


Fig. 6 – Vestiges découverts contre la pile occidentale de l'arc d'Orange et antérieurs à cette dernière (R. Amy in Amy et al. 1962, pl. 39).

Le mur était animé de moulures de bases (filet et talon) et dessinait des décrochements sur ses deux longues faces opposées (est et ouest). Pour R. Amy, il portait des pilastres et servait de simple clôture. Le chercheur exclut une haute colonnade avec un rôle porteur à cause de la mauvaise qualité des fondations et des intervalles jugés trop rapprochés (largeur des intervalles : entre

81 et 84 cm ; des pilastres : *ca* 88 cm). Quant aux massifs N et P de la fig. 5 (largeur respectives : *ca* 0,60 m et *ca* 1,9 m selon le plan), ils furent considérés comme tardifs.

L'existence de fondations d'un premier édifice, précisément au même emplacement que les fondations de l'arc, c'est-à-dire sous les quatre piles, est une donnée précieuse. Si l'on suit cette

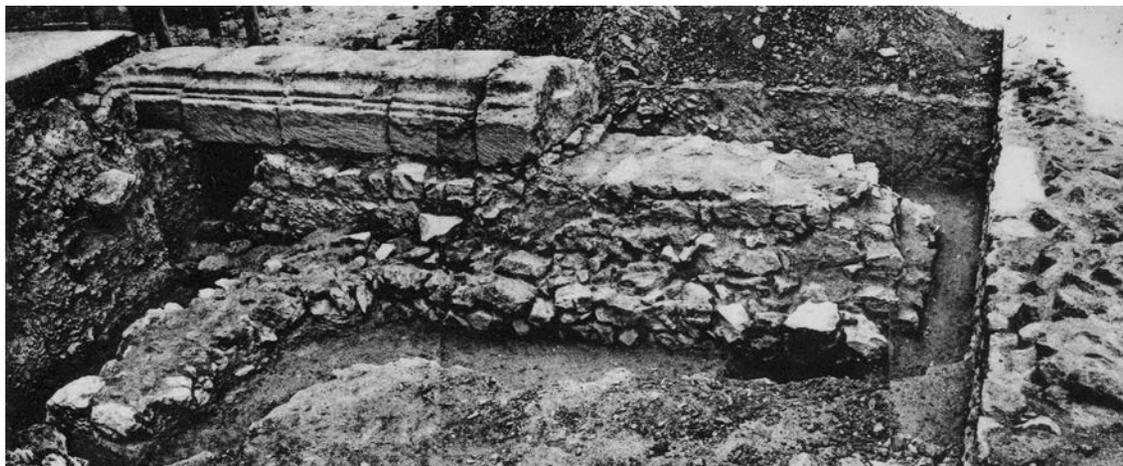


Fig. 7 – Vue des vestiges découverts contre la pile occidentale de l'arc d'Orange, au nord (R. Amy in Amy et al. 1962, pl. 104 a).

interprétation, ces fondations autorisent la restitution de quatre piles d'un arc précédent ou d'une porte (P.-M. Duval in Amy et al. 1962, p. 156-157). La restitution d'une porte poserait cependant des problèmes par rapport aux hypothèses actuelles sur le tracé de l'enceinte au Nord. Nous retiendrons donc davantage l'hypothèse d'un arc précédent. Qu'il ait été question d'une porte ou d'un arc, le monument avait déjà pour fonction de souligner l'axe principal de la ville, qui remontait sans doute à la création de la colonie (Lafon 2009, p. 77).

Le mur animé de pilastres, comme les constructions grandioses qui bordaient la voie, montrent la volonté de monumentaliser l'accès à l'entrée principale de la ville. S'agit-il réellement d'un mur de clôture ? Si oui, pour quelle utilité ? Avec un stylobate sans décrochements successifs, on aurait pu songer à un portique à colonnade, qui trouve un grand nombre de comparaisons, en particulier dans les cités de l'Orient hellénisé et de l'Afrique du Nord¹⁵. Mais nous ne sommes pas dans ce cas de figure.

Ce mur à pilastres pourrait être en lien avec le vaste bassin-canal fouillé en 2007-2008. Il est légitime de se demander s'il n'avait pas un lien avec un mur bordant la voie d'Agrippa découvert dans ces fouilles, rue des Phocéens (Hairy dir. 2008, p. 89-90). Dégagé en fin de fouille et en bordure de berme, ce mur (MR4240) ne semble pas avoir été localisé sur le plan général des découvertes, mais il fut exhumé dans la « zone 4 », c'est-à-dire près d'un des murs nord-sud du grand canal qui bordait la voie d'Agrippa (fig. 1), soit à plus de 200 m au sud de l'arc. Ce mur considéré « *a priori* » comme médiéval avait une largeur visible de 0,60 m, mais seul un parement de moellon en *opus vittatum* a pu être dégagé et la profondeur totale de la maçonnerie reste inconnue. Le « mortier dense de couleur jaune » qui lie le parement au blocage n'est pas sans rappeler le « mortier maigre, ocre jaune » décrit par R. Amy pour le mur M, lequel est sans doute dans l'axe ou parallèle au nouveau mur découvert. S'agit-il du prolongement de la maçonnerie M ou plutôt du prolongement des massifs N ou P considérés comme tardifs par R. Amy ? Pour les fouilleurs de 2008, l'installation du mur a perforé une couche qui scelle tous les niveaux

antiques, mais, bien que présumé médiéval, il « a peut-être été reconstruit en lieu et place d'un mur antérieur qui serait contemporain du bassin à son origine ». Il fallait sans doute un mur pour limiter la voie d'Agrippa en bordure du bassin canal car son niveau a été situé par les fouilleurs à environ 1 m au-dessus de la partie supérieure des vestiges du bassin (Hairy dir. 2008, p. 89). On pourrait ainsi comprendre l'utilité d'un mur de limite comme l'avait envisagé R. Amy. Il faudrait toutefois avoir davantage de renseignement sur les réfections éventuelles de la voie pour comprendre les relations entre le mur à pilastres, le bassin-canal monumental, l'arc d'Orange et le monument qui l'a précédé. De nouveaux sondages seraient indispensables pour mieux comprendre l'articulation entre tous ces vestiges et leur chronologie relative.

UN PREMIER MONUMENT DÉTRUIT PAR UNE CRUE ?

Au même emplacement, deux édifices vraisemblablement de même nature se sont donc succédé, peut-être à quelques années d'intervalle. Les vestiges du premier monument interrogent. D'après les informations apportées par la géoarchéologie sur l'importance des inondations à Orange, il est légitime de se demander si une crue importante n'a pas détruit un premier arc. En effet, il semblerait que les risques d'inondation aient été une sérieuse menace dans l'Antiquité, comme ils le sont encore aujourd'hui, malgré les digues modernes et les travaux d'entretien¹⁶. Les géomorphologues ont mis en évidence un certain nombre de problèmes d'installation de la ville (Allinne 2009, p. 41, p. 45 et p. 47) : celle-ci est située dans une zone légèrement déprimée ; la pente naturelle vers le sud, c'est-à-dire en direction de la colline, bloque l'évacuation des eaux en favorisant ainsi les risques d'inondation comme l'existence de zones humides en centre-ville. L'eau de colluvionnement des pentes de la colline Saint-Eutrope est également un facteur aggravant. Dans certains secteurs et à certaines époques, la nappe phréatique a pu être trop proche et saturée. Enfin, les crues de l'Aygues, de la Meyne et des Maires représentent un danger notable.

15. Ces rues à colonnades pouvaient aboutir à des arcs, comme à Jerash, à Volubilis ou à Palmyre. D'autres comparaisons sont connues en Occident. Le tétrapyle de Milan (fin du III^e s. ?) pouvait être associé à une voie à portique qui y aboutissait (De Maria 1988, p. 245 et fig. 20).

16. Cependant, les travaux modernes ont réduit considérablement les risques de crue de l'Aygues : Allinne 2009, p. 41-42.

Les fouilles archéologiques et les études géomorphologiques ont fourni suffisamment d'indices pour prendre la mesure des menaces, mais aussi des dégâts et de leurs conséquences sur l'urbanisme. Les nappes phréatiques étaient particulièrement élevées durant la seconde moitié du I^{er} s. av. J.-C., constituant une situation à risque à Orange, comme sur d'autres sites de la vallée du Rhône (Allinne 2009, p. 45). Plus précisément, sur les sites de la « R.H.I. Saint-Florent » (fig. 2, n° 7) et du « cours Pourtoules »¹⁷ (fig. 2, n° 8), des quartiers d'habitation ont été inondés dans les premières décennies du I^{er} s. apr. J.-C.¹⁸ par des crues de la Meyne ou des Maires, aboutissant à l'écroulement d'habitations (Allinne 2009, p. 44-45 et p. 48). Récemment encore, en 2013, des fouilles d'une *domus à atrium* et péristyle établie à l'ouest, en bordure du *decumanus maximus* et à 30 m des remparts (avenue des Thermes), ont mis en évidence une destruction causée par une inondation à la même époque, vers 15-20 apr. J.-C. (Rouméguis 2013, p. 5 et p. 49)¹⁹. Ceci montre que l'enceinte n'était pas suffisante pour protéger la ville des crues et qu'elle pouvait même constituer un facteur aggravant en gênant l'évacuation des eaux (Allinne 2007, p. 75-76 et p. 81).

Les conditions naturelles de terrain entraînent une répartition inégale de l'occupation au Haut-Empire (voir Allinne 2009, p. 48-49 pour plus de précision). Alors même que plusieurs secteurs de la ville furent intensément urbanisés, même en dehors de l'enceinte, certains quartiers ont été peu bâtis ou abandonnés durant une durée plus ou moins longue, probablement suite à des inondations répétées et à l'existence de zones marécageuses (fig. 2, n° 5 à 9). L'autre conséquence des conditions hydrologiques défavorables a été l'exhaussement des sols²⁰.

Les problèmes hydrologiques n'ont pas concerné seulement le centre-ville, mais également des secteurs *extra muros*. Ainsi, des zones marécageuses alimentées par la Meyne, des Maires et les nappes phréatiques ont été reconnues en périphérie des remparts, à une centaine de mètres à l'ouest (rue A. Croizat : fig. 2, n° 9) comme à l'est (rue Contrescarpe : fig. 2, n° 6). La présence d'un dépotoir sur le site de la Contrescarpe, en usage de la fin du I^{er} s. av. J.-C. à la fin du II^e s. apr. J.-C., n'est guère

étonnante. Sa situation était des plus judicieuses : établi à l'extérieur des remparts, comme c'est l'usage dans d'autres villes²¹, le dépotoir permettait en même temps de combler progressivement la zone humide (Allinne 2009, p. 45-47 ; Rouméguis 2009, p. 255, n° 087-128* pour les fouilles de la rue Contrescarpe en 1997 puis en 2001 ; Rouméguis 2009, p. 259, n° 087-145* pour les fouilles du site de la rue Croizat en 2006). Dans un secteur plus éloigné de la ville, à 700 m au nord-ouest de l'arc, une zone humide entretenue par les crues de l'Aygues s'est développée sur une superficie considérable de deux hectares (« Jonquier Nord » : fig. 2, n° 5) (Venzo 1996 ; Allinne 2009, p. 47 ; Rouméguis 2009, p. 179-180, n° 087-6*).

En outre, des crues de l'Aygues ont causé des dommages sur au moins deux sites au nord de la ville. Au quartier de la Croix Rouge (fig. 2, n° 15), une fouille de 2005 révéla des vestiges de constructions endommagées par une crue, attestée par 2 m de sédimentation (Gaday 2006, p. 213 ; Rouméguis 2009, p. 175-176, n° 087-1*). L'espace funéraire établi en bordure de la voie d'Agrippa à partir du II^e s. fut à son tour recouvert par des crues à la fin de l'Antiquité (Allinne 2009, p. 43). Deux des quatre concessions funéraires en grand appareil mises au jour en 1999-2000 sur le site de Fourches-Vieilles (à 450 m de l'arc : fig. 2, n° 14) ont été renversées par une crue de l'Aygues. Un amoncellement de pièces d'architecture et de sculpture gisant dans le chenal de crue a permis la restitution du mausolée carré C de la fin du I^{er} s. av. J.-C. et du mausolée circulaire D julio-claudien. L'événement n'est pas daté précisément, mais il semble marquer la fin de l'usage de l'espace funéraire, sans doute à partir du III^e s. (Allinne *et al.* 2005, p. 143-144 ; Mignon, Zugmeyer 2006, p. 291, 309-310 ; Allinne 2009, p. 43 ; Rouméguis 2009, p. 177-179, n° 087-5*).

Seule une étude géomorphologique accompagnant des sondages aux abords de l'arc pourrait confirmer ou infirmer cette hypothèse d'un arc détruit par une crue. En attendant, on s'interrogera sur l'amas d'amphores découvert à l'ouest de l'arc (avenue des Étudiants), à 2 m de profondeur, dont au moins deux étaient à l'envers (Rouméguis 2009, p. 180-181, n° 087-12*)²². Si les amphores correspondaient à des vides sanitaires, elles pourraient témoigner des précautions prises pour élever des constructions en milieu humide dans le secteur²³. En outre, on a déjà souligné que l'aqueduc, dont les vestiges sont encore visibles à quelques mètres de l'arc, a pu servir de digue de protection contre les eaux de l'Aygues. Il serait utile de savoir s'il a été construit après la destruction du premier monument, bien qu'il n'y ait aucune certitude sur la chronologie des deux états de l'arc.

Quelle que soit la cause de destruction du premier édifice, on ne peut faire abstraction de l'existence d'un état antérieur à l'arc d'Orange. Elle pourrait expliquer une partie de la dédicace, si du moins la restitution était juste et s'il n'existait pas une précédente inscription perdue. L'hypothèse actuellement retenue par les chercheurs français d'un arc dédié à Germanicus puis

17. L'inondation du cours Pourtoules est évoquée dans la *Carte archéologique* (entre autres dans Allinne 2009, p. 48), mais non dans la notice (Rouméguis 2009, p. 246, n° 087-117*).

18. Les datations proposées ont varié dans l'intervalle de 10 à 40 apr. J.-C. : vers 10-15 apr. J.-C. (Allinne *et al.* 2005, p. 146) ; vers 15-20 apr. J.-C. (Rouméguis 2013, p. 5, 49) ; vers 20 apr. J.-C. (Allinne 2009, p. 48) ; vers 20-30 apr. J.-C. (Mignon 1996a, p. 238, p. 244, p. 246, p. 252, p. 256 et p. 260) ; vers 30 apr. J.-C. (Bellet 1991, p. 69 ; Mignon 1996b, p. 219) ; aux environs de 30-40 apr. J.-C. (Mignon 1993, p. 230). Une autre inondation (?) des quartiers a été datée des années 70-80 apr. J.-C. (Bellet 1988, p. 26 ; Bellet 1991, couverture intérieure et p. 30).

19. Après un nivellement des ruines de la *domus* et un exhaussement des sols, une nouvelle construction (*domus* avec des thermes ?) est réalisée entre 15-20 et 30 apr. J.-C. La destruction de cet état 2 est placée à la fin du III^e s. ou au début du IV^e s. (Rouméguis 2013, p. 47, 49).

20. À la fin du I^{er} s. av. J.-C., le sol d'une des habitations du site de « l'Hôpital » a été exhaussé par un apport de remblai d'une quarantaine de centimètres et des murs d'habitat des sites de « Saint-Florent » et du « Mas des Thermes » furent élevés sur des hauts sols de pierre pour isoler les murs en briques crues (Allinne 2009, p. 48). Cette mesure préventive n'a visiblement pas suffi pour écarter tout risque. Après les dégradations sur le site de « Saint-Florent », les couches de destruction servirent de soutènement pour la construction des nouveaux bâtiments dans la seconde moitié du I^{er} s. apr. J.-C. (Allinne 2009, p. 45 et p. 48).

21. Pour des comparaisons de dépotoirs ceinturant les villes : Remolà Vallverdú, Acero Pérez dir. 2011 (voir par exemple les cas de *Baelo Claudia* et de Mérida). Comme à Mérida, à Lyon des espaces funéraires comportant des mausolées furent recouverts par les dépotoirs (Desbat 2003, p. 118-119).

22. Des amphores ont également été signalées plus à l'est, à l'angle de la rue des Vieux-Remparts et de la rue du Terrier (Rouméguis 2009, p. 184, n° 087-20b*).

23. Sur ce système d'assainissement, voir, entre autres, Allinne 2007, p. 77-78.

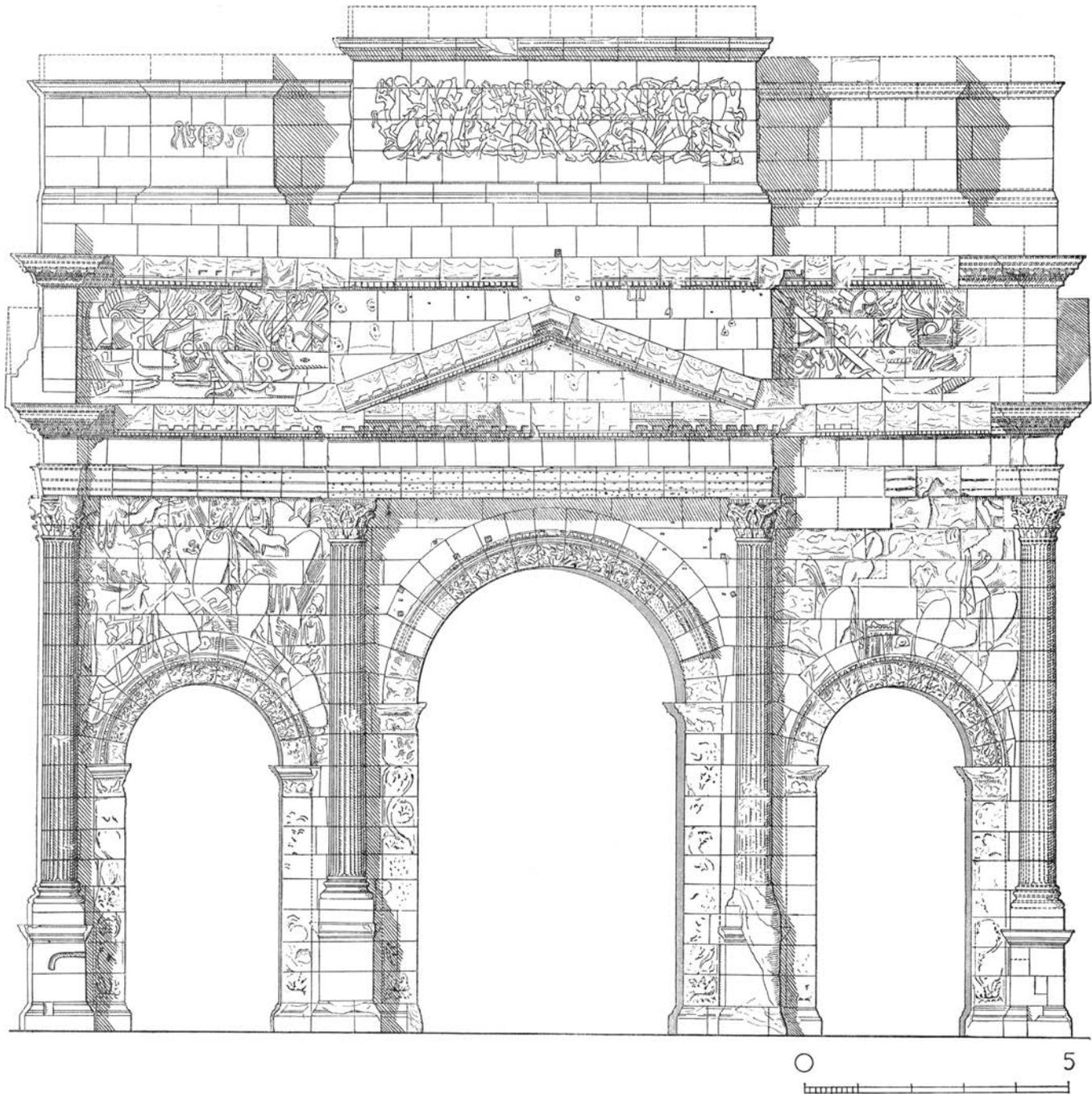


Fig. 8 – Relevé de la façade nord de l’arc d’Orange (R. Amy in Amy et al. 1962, pl. 4).

rendu à Tibère est ingénieuse (voir *infra*, p. 159), mais elle ne fait nulle mention du monument précédent, qui n’a ainsi pas été pris en compte dans l’interprétation de l’inscription. Nous proposons donc de revenir sur cette dernière, telle qu’elle a été restituée (Amy et al. 1962).

RETOUR SUR LE DÉBAT CONCERNANT L’INSCRIPTION SUR L’ARCHITRAVE : LES DEUX RESTITUTIONS ENVISAGÉES EN 1962

L’existence possible d’un premier arc, qui n’a peut-être jamais été achevé, invite à reconsidérer l’interprétation de la dédicace du second arc (l’arc d’Orange). L’inscription *CIL XII*

1230 se développait sur deux lignes de l’architrave des deux grandes faces (nord et sud) et la partie centrale était en saillie au-dessus de la baie centrale plus haute. Dans cette partie médiane, l’entablement est couronné par un fronton (fig. 8). L’architrave fut retaillée pour accueillir l’inscription, qui aurait été attendue plutôt sur la frise ou sur l’attique (Amy et al. 1962, p. 22, 148-150, fig. 4, 56). Ainsi, les fascies de l’architrave offrent un profil inversé (inclinaison vers l’intérieur) et les lettres de bronze recouvraient en partie les perles et pirouettes des moulures entre les fascies, ce qui n’est pas du meilleur effet. Cependant, les deux lignes inscrites sur l’architrave bénéficiaient ainsi d’une meilleure lisibilité que si elles avaient été réalisées sur la frise (Amy et al. 1962, p. 118, p. 149, p. 151, p. 157, fig. 66c ; *contra* Gros 1986, n. 65, p. 199). Sur la face nord, c’est-à-dire la face tournée vers l’extérieur et considérée

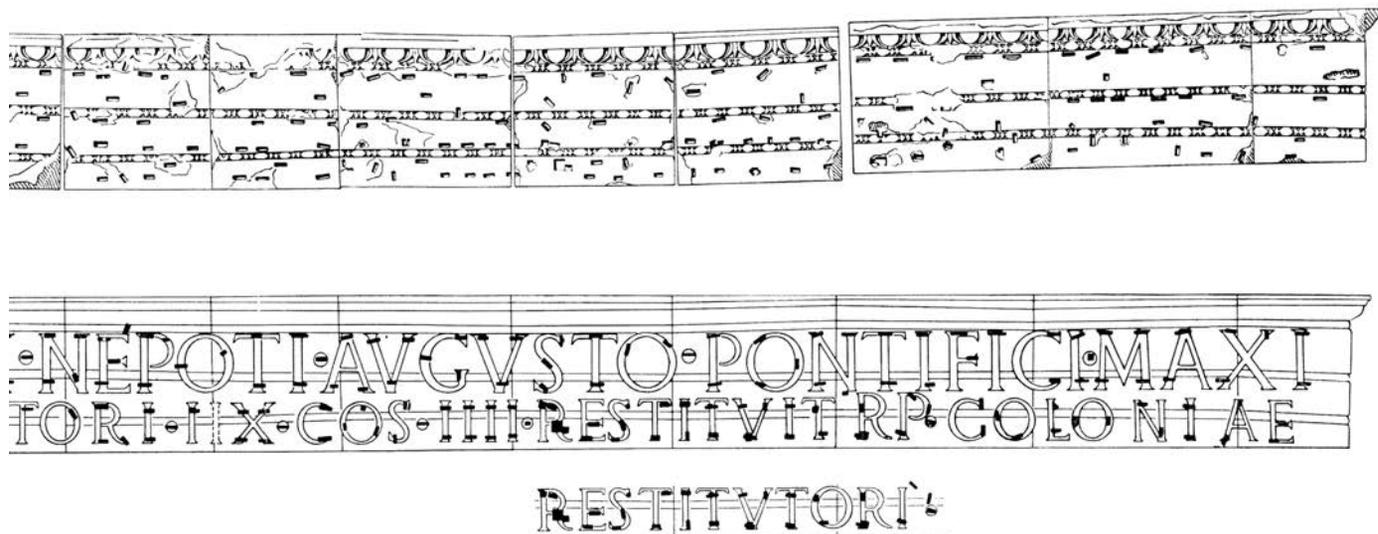


Fig. 9 – Extrait de la restitution de l'inscription sur la façade nord de l'arc d'Orange (R. Amy in Amy et al. 1962, pl. 53).

comme principale, la frise est restée lisse tandis qu'au sud elle est ornée d'un bas-relief avec des scènes de combat. C'est un signe d'inachèvement pour une surface qui devait accueillir d'autres bas-reliefs (Artaud 1840, p. 14-15 ; Ch. Picard in Amy et al. 1962, p. 112 et n. 18 ; P.-M. Duval in Amy et al. 1962, p. 107)²⁴ ou une inscription (hypothèse privilégiée par R. Amy et A. Piganiol : Amy et al. 1962, p. 62 et p. 148). La saillie du nu de la frise par rapport à l'astragale au-dessus montre en effet que la frise a seulement été épannelée, avec soin (Amy et al. 1962, p. 24 et fig. 4, pl. 9). Une inscription prévue à cet emplacement n'aurait donc pas été réalisée. J. C. Anderson considère au contraire qu'une inscription a bien été réalisée, mais qu'elle fut arasée (Anderson 1987, p. 166 et p. 191 ; 2013, p. 89). Cette affirmation ne semble pas correspondre aux relevés de R. Amy sur lesquels elle est censée s'appuyer.

Telle que l'inscription a été restituée en 1962 par l'examen des cavités qui servaient à la fixation des lettres en bronze doré²⁵, elle fournirait un *terminus ante quem* en 26-27 apr. J.-C. (A. Piganiol in Amy et al. 1962, p. 146). Pour la suite du propos, il n'est pas inutile de préciser que cette restitution d'une inscription à Tibère a repris en partie des hypothèses plus anciennes proposées par F. de Saulcy en 1866²⁶, A. Bertrand en 1880²⁷ et Éd. Bondurand en 1897-1898²⁸.

24. En revanche, dans la conclusion, P.-M. Duval retient l'hypothèse d'une frise réservée pour l'inscription qui n'a pas été réalisée (P.-M. Duval in Amy et al. 1962, p. 157-158).

25. Une lettre en bronze doré (un L) aurait été découverte au pied de l'arc (Gasparin 1815, p. 40).

26. *Ti. Caesari divi Augusti fil divi Iuli nep cos III imp VIII tr pot XXII pont max* (De Saulcy 1866, p. 314). Pour Ch. Lenormant, les premiers mots étaient : *Imperator Caesar Tiberius* (Lenormant 1857, p. 248). Dans Pelet 1832, p. 34, il n'y a pas la restitution qui est indiquée dans Amy et al. 1962, p. 143 (la fin de la lecture prétendument proposée par A. Pelet est celle de E. Bondurand et A. Pelet dit simplement que « la première ligne commençait incontestablement par le mot Augusto »).

27. *Augusti f divi Iuli nepoti August* (Bertrand 1880, p. 202).

28. *Ti Caesari divi Augusti f divi Iuli nepoti Augusto pontifici maximo tribunicia potestate XXVI imp VIII cos III ddcn arcum trium restituere* (Bondurand 1898, p. 13-14).

Si la réalisation de l'inscription n'est pas contemporaine de l'érection du monument, il n'est pas possible de préciser le délai écoulé entre les deux opérations. Sur critères stylistiques, iconographiques ou épigraphiques, il n'est pas rare que l'arc ait été placé à l'époque augustéenne²⁹ ou sous le règne de Tibère, même si quantité d'autres datations ont été proposées par le passé (II^e s. av. J.-C., époque de César, règne d'Hadrien, règne de Septime Sévère). À partir d'un article de Ch. Lenormant (1857, p. 238 et suiv.), l'inscription *Sacrovir*³⁰ sur un des boucliers figurés a souvent été invoquée pour une datation tibérienne, alors qu'il n'a sans doute aucun rapport avec le chef éduen qui s'est soulevé contre Tibère en 21 apr. J.-C. Dans la monographie de 1962, la datation est comprise entre 10 et 26-27 apr. J.-C. (*terminus* de l'inscription).

Depuis 1979, en France, on admet généralement une datation tibérienne du monument, précisément entre 20 et 26 : pour P. Gros, le décor architectural n'autorise guère de situer le monument avant le début des années 20 apr. J.-C. (Gros 1979, p. 73-75 et p. 82 ; 1986, p. 194), mais il est délicat de dater un édifice précisément, par le décor ou d'autres indices. L'autre terme est fourni par l'inscription.

Dans la monographie consacrée à l'arc, les chercheurs ont hésité entre deux restitutions, dont la différence ne porte que sur les derniers mots (fig. 9) (A. Piganiol in Amy et al. 1962, p. 146-48, 152 et pl. 53). En mettant de côté les incertitudes sur le chiffre des salutations impériales (A. Piganiol in Amy et al. 1962, p. 146), le reste de l'inscription n'a pas posé de problèmes aux éditeurs. Excepté pour la fin de l'inscription, la restitution a été présentée comme certaine, du moins dans l'historiographie française. On verra que c'est loin d'être vrai pour des chercheurs italiens, américains ou allemands, mais il convient de commencer par les propositions publiées en 1962.

29. Voir déjà les hypothèses du baron de la Bastie (1730) ; Herbert 1862, p. 6, 8, 38, 41-43 (date proposée de 12-10 av. J.-C., mais avec l'hypothèse d'une inscription en l'honneur d'Auguste) ; Piganiol 1954, p. 20 (date vers 25 av. J.-C.) ; Paar 1979.

30. Aux XVII^e s. et XVIII^e s., ce sont l'inscription *Mario* sur un bouclier et une prétendue inscription *Theutobocchus* qui avaient obnubilé les savants pour une attribution à Marius (La Pise 1641, p. 25).

Ti(berio) Caesari, divi Augusti f(ilio), divi Iuli nepoti, Augusto, pontifici maximo, tribunicia / potestate XXVIII, imperatori IIX, co(n)s(uli) IIII, restituit R(es) P(ublica) coloniae.

ou

Ti(berio) Caesari, divi Augusti f(ilio), divi Iuli nepoti, Augusto, pontifici maximo, tribunicia / potestate XXVIII, imperatori IIX, co(n)s(uli) IIII, restitutori coloniae.

Aucune des deux restitutions de la fin de l'inscription n'est entièrement satisfaisante : dans la première hypothèse, il manquerait un point après *restituit* et un autre entre le R et le P de *Res Publica* alors que partout ailleurs les points sont matérialisés aux endroits attendus, de part et d'autre des mots ou des abréviations. En outre, le verbe *restituit* n'est pas à la fin (Küpper-Böhm 1996, p. 90). Dans la seconde hypothèse de lecture, deux trous de goujon resteraient sans usage. Un I qui ne serait fixé que par un scellement (en partie inférieure) n'est en revanche pas un obstacle pour l'hypothèse, malgré ce qu'on a pu écrire³¹. En effet, cette configuration trouve des comparaisons sur l'inscription elle-même, telle qu'elle a été restituée. On compte ainsi six exemples d'attache du I en un seul point, en partie supérieure le plus fréquemment, mais aussi en partie inférieure pour un cas (I de *maximo* sur la face sud) et un autre I n'était fixé que par le milieu (chiffre des consulats sur la face sud : voir Amy *et al.* 1962, pl. 53).

La différence pourrait paraître minime entre les deux lectures, mais le sens en est changé ainsi que peut-être la fonction du monument. Soit l'arc était dédié à Tibère par la colonie qui a « restitué » le monument. Soit Tibère était désigné comme « *restitutor* » de la colonie. Dans les deux cas, Tibère reste le destinataire du monument, ce qui ne surprend guère puisqu'un arc d'époque impériale est fréquemment dédié à l'empereur – parfois accompagné – ou à un membre de la famille impériale, si on exclut du moins les arcs votifs dédiés à une divinité et les arcs funéraires. L'arc qui structure la ville est une des manifestations du pouvoir de Rome et du loyalisme des populations envers l'empereur, mais il n'est pas certain qu'il y ait toujours eu une occasion historique à l'édification d'un tel monument, que ce soit une histoire qui concerne tout l'Empire ou un épisode spécifique à la ville. L'arc d'Orange n'échappe cependant pas à la tendance générale de recherche d'un tel moment, comme en témoigne l'interprétation des riches reliefs, qui pourraient renvoyer à des épisodes historiques précis ou au contraire manifester simplement la puissance victorieuse universelle de Rome. On ne reviendra cependant pas sur ce point et seule l'inscription nous intéressera ici.

Dans la première hypothèse de restitution, les historiens et les épigraphistes ont été gênés par l'emploi du verbe *restituere*, qui a été traduit par « restituer », dans le sens de « rendre », en considérant que l'arc avait eu un premier destinataire et qu'il fut ensuite « rendu » à Tibère. On a alors tenté de chercher une explication pour ce changement en le reliant à l'histoire de la ville. A. Piganiol songeait par exemple à un arc initialement élevé à la gloire des vétérans fondateurs de la colonie, puis

restitué à l'empereur (Piganiol 1954, p. 20 ; A. Piganiol *in* Amy *et al.* 1962, p. 147-148)³².

Dans l'éventualité où Tibère aurait été désigné comme *restitutor* de la colonie, le monument serait apparu comme un hommage à l'empereur pour ses actions bienfaitrices, soit pour remédier à une crise (par exemple une crise économique, une crise agraire), soit pour relever la ville à la suite d'une catastrophe naturelle. Certains envisagèrent encore que Tibère ait pu être qualifié de *restitutor coloniae* parce qu'il avait procédé à une refondation, avec une possible augmentation du territoire (Demougeot 1968, n. 18, p. 47) ou un envoi de nouveaux vétérans (Février *et al.* dir. 1989, p. 277 ; Lafon 2009, p. 77). Les textes, les monnaies et les inscriptions mentionnant un empereur *restitutor* sont extrêmement nombreux dans l'Empire (Lucas 2012), ce qui justifie que cette explication ait eu la faveur de Ch. et G.-Ch. Picard (A. Piganiol *in* Amy *et al.* 1962, p. 147). On a également été tenté de mettre en relation des réformes de l'empereur avec des catégories de terre, signalées par le sigle RP (*rei publicae*) sur un des cadastres affichés à Orange. Ces terres devinrent propriétés de la colonie après avoir relevé de l'État romain. L'explication n'a néanmoins pas été retenue car la réforme a été considérée comme plus tardive (A. Piganiol *in* Amy *et al.* 1962, p. 147 ; Chevallier 1982, p. 92 et n. 22, p. 151). Si l'inscription ne mentionnait en réalité pas Tibère et que la fin de la restitution était juste, cette hypothèse ne serait peut-être plus à écarter. On le voit, les possibilités d'interprétation sont d'autant plus nombreuses que l'inscription présente des zones d'ombre.

Les discussions sur l'inscription montrent à quel point l'interprétation de l'arc d'Orange est peu assurée et il ne pourra en être autrement de notre proposition. L'hypothèse *Ti(berio) (...) restituit R(es) P(ublica) coloniae* fut défendue par A. Piganiol dès 1954, qui retint pourtant finalement la lecture de Ch. Picard : *imperator (...) restitutori coloniae*. De l'aveu du chercheur, l'explication pour la proposition *restituit* était plus compliquée que celle pour la lecture *restitutori*.

Comme A. Piganiol, P. Gros changea d'avis. Il admit tout d'abord la seconde interprétation, *restitutori*, en considérant que la datation stylistique du monument (ca 20-26 apr. J.-C.), ne permettait pas de « retenir l'hypothèse d'un arc construit antérieurement et “restitué” ensuite à l'Empereur » (Gros 1979, p. 75). Finalement, en 1986, il offrit une nouvelle hypothèse d'interprétation pour expliquer une « restitution » de l'arc à l'empereur (Gros 1986 ; 1991, p. 47 ; 2002, p. 66). Depuis, cette lecture est communément admise par les chercheurs.

La position de X. Lafon montre aussi la difficulté de trancher entre les deux hypothèses : il supposa une refondation de la colonie sous Tibère – donc une lecture *restitutori* – tout en conservant l'interprétation de P. Gros, basée sur la lecture *restituit*³³.

32. Pour un rappel d'autres explications, voir, entre autres, Gros 1986, p. 194.

33. « La construction entre 20 et 25 pourrait correspondre à un hommage rendu à Germanicus après sa mort [...]. Une lecture possible de l'inscription pourrait appuyer l'idée d'une “refondation”, par l'envoi de nouveaux vétérans, à cette occasion » (Lafon 2009, p. 77).

31. « L'autre lecture [...] postule un I avec un seul crampon, ce qui, en bonne logique, est réhibitoire » (Gros 1986, p. 200).

L'HYPOTHÈSE D'UN ARC INITIALEMENT DÉDIÉ À GERMANICUS ET « RENDU » À L'EMPEREUR

Parmi les deux hypothèses de lecture de la fin de l'inscription, P. Gros plaide finalement pour la première en écartant celle de l'empereur *restitutor* à cause des trous de scellement (Gros 1986, p. 200). Pourtant, comme on l'a vu, les deux hypothèses posent autant de problèmes pour justifier pleinement la situation de tous les trous et l'attache du I par un seul scellement n'est pas « rédhibitoire » pour l'hypothèse de l'empereur *restitutor*.

En privilégiant la lecture *restituit*, l'hypothèse anciennement avancée par A. Piganiol ne pouvait être conservée sans modification : aucun arc monumental n'a en effet été construit en l'honneur d'une légion (Gros 1986, p. 195). P. Gros chercha alors un autre « prétexte, [une autre] occasion [...] du projet initial » (Gros 1986, p. 195), pour rendre compte d'un supposé changement de destinataire dans un laps de temps très court entre 20 apr. J.-C. (limite fixée par son étude du décor architectural) et 26 apr. J.-C. (limite fixée par l'inscription). C'est ainsi que fut envisagée l'hypothèse selon laquelle l'arc d'Orange avait d'abord été élevé pour honorer la mémoire de Germanicus, dont la mort en 19 avait pu particulièrement affliger les habitants d'Orange : les soldats de la deuxième légion Auguste avaient en effet combattu à ses côtés dans la guerre contre les Germains et l'on a supposé un lien de filiation avec les vétérans de la *legio II^a Gallica* qui ont fondé Orange.

L'idée astucieuse s'appuyait entre autres sur l'inscription de la *Tabula Siarensis* mentionnant la construction d'arcs à Germanicus (Gros 1986, p. 196). Sur l'arc d'Orange, la représentation de trophées comme la disposition tripartite de l'attique fut rapprochée du décret, tandis que la tripartition des sculptures en partie supérieure expliquerait même le choix d'un arc à trois baies (Gros 1986, p. 198). En outre, les reliefs représentant aussi bien des Gaulois que des Germains se justifieraient par la volonté de représenter la carrière de Germanicus. Peu de temps après l'érection du monument, l'empereur aurait exigé que cet honneur posthume soit abandonné et la colonie d'Orange aurait alors « rendu » à Tibère le monument autrefois dédié à Germanicus, « cédant [...] à de[s] pressions venues de haut » (Gros 1986, p. 199).

OBJECTIONS À L'HYPOTHÈSE DE L'HOMMAGE À GERMANICUS ET AUTRE PROPOSITION D'INTERPRÉTATION

Plusieurs objections peuvent être formulées, à commencer par le fait que la lecture *restituit* ne semble pas la seule possible et que la procédure consistant à rendre un monument à l'empereur est « insolite », selon le terme employé par P. Gros (1986, p. 200). L'argumentation s'appuie en outre sur une hypothèse d'A. Piganiol qui a été battue en brèche récemment : la filiation hypothétique entre la *II^a Gallica* et la *II^a Augusta*, souvent considérée comme une certitude, est écartée par P. Thollard (Thollard, 2015, p. 35-36 et n. 31 où l'hypothèse de P. Gros est critiquée). Cette « filiation virtuelle » entre les deux légions

s'appuyait sur une interprétation de reliefs de l'arc qui n'a plus cours. Enfin, une autre entrave à l'hypothèse est l'existence d'un monument antérieur qui n'a pas été prise en compte dans le raisonnement et affaiblit l'argumentation. Cet édifice aurait conditionné les proportions (Amy *et al.* 1962, p. 53, 58) et une partie de la forme de l'arc d'Orange, qui ne saurait donc être relié à une particularité des arcs élevés à la mémoire de Germanicus. La volonté de trouver une explication pour rendre compte d'un éventuel changement de destinataire dans ce laps de temps si court entre 20 et 25 apr. J.-C. n'a plus de raison d'être, en tenant compte de l'existence d'un monument antérieur.

Par ailleurs, l'ambiguïté du verbe *restituere* mérite d'être soulignée. Le verbe a été automatiquement traduit par « restituer », « rendre » en privilégiant même le sens de « rendre à quelqu'un ce dont il a été dépossédé » (Picard 1993, n. 29, p. 360). Pourquoi exclure les premiers sens du verbe ? Dans le Gaffiot (3^e éd. revue et augmentée sous la dir. de P. Flobert, 2008), les premières définitions sont : « 1. remettre à sa place primitive, replacer. 2. Remettre debout, remettre en son état primitif : *Capitolium*, Cicéron, *Verrès*, 4, 69 ; relever, restaurer le Capitole, cf. Cicéron, *Topiques*, 15 ; César, *Guerre des Gaules*, 1, 28. Remettre en son état normal ; *quaedam depravata*, Cicéron, *De la divination*, 2, 96, remettre en état des défauts physiques » avant le troisième sens qui est celui de « restituer, rendre ». En outre, l'immense majorité des inscriptions emploient le verbe *restituere* dans le sens de « restaurer », « rétablir »³⁴. Ne faudrait-il donc pas comprendre que le terme renvoyait à une restauration ? Ceci se justifierait pleinement avec un monument reconstruit par la colonie suite aux dommages causés sur un édifice du même type qui s'élevait précédemment au même emplacement, que ce dernier ait été ou non achevé.

Enfin, dans l'hypothèse où l'inscription mentionnerait plutôt un empereur « *restitutor* » de la colonie, il est possible d'évoquer une catastrophe naturelle, qui aurait endommagé un arc initial et une partie de la ville. L'empereur aurait alors pu fournir une aide pécuniaire pour redresser la ville et la colonie aurait restauré l'arc endommagé pour le dédier à l'empereur évergète.

On le voit, l'interprétation concernant l'arc d'Orange n'est pas simple du fait de l'existence de deux hypothèses de restitution pour la fin de l'inscription. Une troisième hypothèse a même été proposée en 1996 par A. Küpper-Böhm, mais sans davantage de développement (Küpper-Böhm 1996, p. 90 et fig. 77) : *refectum R(es) P(ublica) coloniae*. Il est encore une fois question d'une réfection. Les choses sont en fait plus complexes puisque la datation tibérienne n'est pas admise par tous. La restitution de l'inscription n'est pas assurée, malgré ce qu'on en a dit (voir *infra*, p. 161), et la question de l'existence de différentes phases peut se poser. Force est d'admettre que l'accroissement des inconnues affaiblit toute hypothèse, y compris la nôtre.

34. Exemples parmi d'autres : *CIL* III, 2809 ; *CIL* III, 6313 ; *CIL* III, 10054 ; *CIL* X, 1406 ; *CIL* X, 1640 ; *AE* 1894, 115 ; *AE* 1930, 114 ; *AE* 1933, 7 ; *AE* 1966, 606 ; *AE* 1969, 547 ; *AE* 1974, 574 ; *AE* 1983, 776b ; *AE* 1987, 848 ; *AE* 2004, 1072.

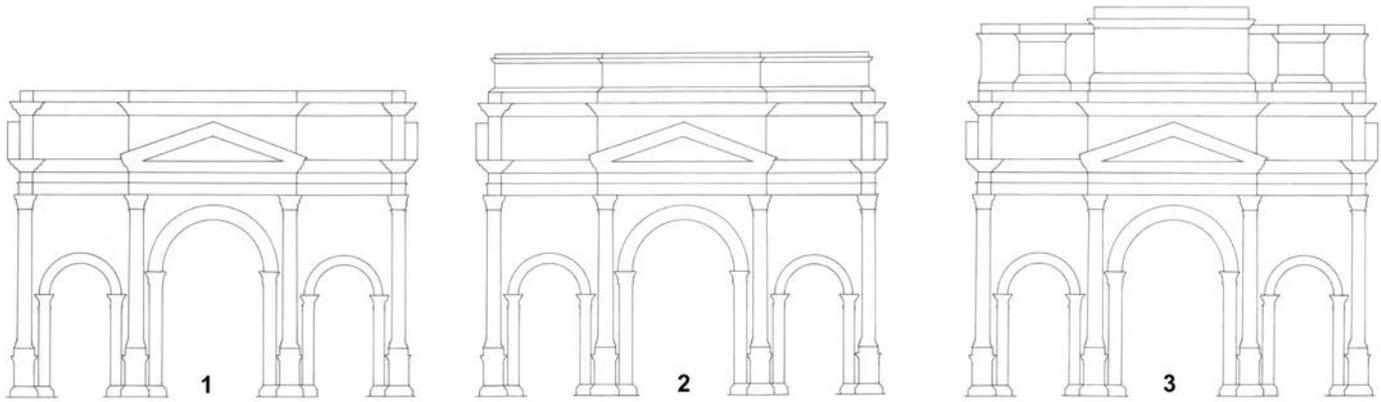


Fig. 10 - Hypothèses de A. Küpper-Böhm concernant trois phases de construction de l'arc d'Orange (d'après Küpper-Böhm 1996, fig. 80-82).

L'ARC D'ORANGE A-T-IL CONNU PLUSIEURS PHASES POUR LES ATTQUES ?

Un autre des problèmes posés par l'arc d'Orange – le second monument – est de déterminer s'il a connu plusieurs phases. Il comporte en effet deux attiques (Amy *et al.* 1962, p. 37), dont le second a parfois été considéré comme un ajout ou une modification d'une phase précédente, mais cette hypothèse ne fait pas l'unanimité.

Dans la monographie de 1962, le problème soulevé précédemment par des chercheurs allemands (E. R. Fiechter et F. Noack ; G. Grube ; H. Kähler) est repris (Amy *et al.* 1962, p. 51-52 et n. 17). Pour R. Amy, l'hypothèse est à rejeter : la pierre, la taille, les irrégularités, les hauteurs d'assises sont similaires au reste du monument. En outre, les proportions et l'organisation du monument sont pensées avec celles du second attique. Enfin, la couverture de la chambre intérieure suppose l'existence de ce second attique. Pour l'architecte, le relief plus accentué des sculptures du second attique s'explique simplement par la volonté de donner plus de vigueur et la décoration architecturale serait par ailleurs unitaire.

R. Amy s'est posé la question de savoir si le socle central du second attique était antérieur à la réalisation des petits socles latéraux (Amy *et al.* 1962, p. 40). En effet, des scènes de bataille qui ornent les faces latérales du grand socle (face est et ouest) semblent coupées par les petits socles. Cependant, pour lui, les deux sont contemporains et l'ensemble a bien été construit en une seule fois (Amy *et al.* 1962, p. 41).

La position de P. Gros, qui considère l'arc d'Orange comme un monument tibérien, est ambiguë concernant les attiques. Dans son article de 1979, il souligne que certains motifs du décor architectural du second attique sont plus récents que ceux des autres parties, mais en tire argument pour fixer la date du monument près du terme fixé par l'inscription supposée tibérienne (Gros 1979, p. 75). Ainsi, il précise que l'anthémion qui orne la doucine des socles du second attique est plus fréquent à partir de l'époque flavienne, mais considère que dans ce cas il « constitue l'une des premières approches julio-claudiennes d'un motif qui aura la faveur des modénatures flaviennes » (Gros 1979, p. 74-75). Il mentionne également sur cet attique le traitement des oves avec des coquilles jointes par une « barre », qui trouve des parallèles sur l'arc présumé claudien de la « Porta Borsari » à Vérone (Gros 1979, p. 75 ; Anderson 1987, p. 175). Dans son précieux ouvrage de 1996, réédité en 2002, il évoque

cependant brièvement le fait que le second attique appartient à une phase postérieure, sans autre précision (Gros 2002, p. 66).

Dans ce même registre, les hypothèses d'A. Küpper-Böhm sont des plus complexes (fig. 154). Elle propose trois phases de construction, voire même une quatrième avec l'ajout de socles latéraux (Küpper-Böhm 1996, p. 92 et suiv., p. 107). Dans une première phase (deuxième décennie apr. J.-C.), le monument – avec une frise prévue pour accueillir une inscription qui n'a pas été réalisée – aurait été pourvu d'un seul attique (Küpper-Böhm 1996, p. 100). Dans une deuxième phase, en 26-27 apr. J.-C., un attique supérieur aurait été ajouté pour accueillir une inscription et supporter un quadrigue de l'empereur Tibère entouré de trophées ou de statues d'autres membres de la maison impériale. Dans la troisième phase de construction, placée au début du II^e s. apr. J.-C., ce second attique aurait été supprimé pour en construire un autre avec un socle médian couvert de reliefs. Peu de temps après, les socles latéraux auraient été ajoutés, peut-être parce que la solution d'un socle médian ne convenait pas. Puisqu'il ne restait plus de place pour la dédicace sur ce second attique, l'inscription précédente aurait été copiée sur l'architrave. Les anciennes statues couronnant l'arc auraient été remises en place.

Les hypothèses de A. Küpper-Böhm essayent de concilier différentes positions : elle adopte la restitution traditionnelle de l'inscription, mais envisage une date légèrement plus précoce que celle proposée par P. Gros. Elle conserve l'hypothèse de socles latéraux du second attique postérieurs au socle central, émise par des chercheurs allemands de la première moitié du XX^e s. et pourtant rejetée par R. Amy. Elle utilise les résultats de l'analyse du décor architectural par P. Gros (détail des oves et de l'anthémion) pour suggérer que l'attique est postérieur au reste du monument, ce qu'avait exclu R. Amy. Puisque des oves avec des fers de lance se rencontrent encore au début du II^e s., elle en tire argument pour placer l'attique à cette époque (Küpper-Böhm 1996, p. 102-103). Elle reprend enfin à son compte les analyses sur la sculpture du second attique, effectuées déjà à plusieurs reprises auparavant, pour en confirmer la datation à partir du II^e s. (Küpper-Böhm 1996, p. 102).

Pour notre part, nous ne voyons pas d'objection à retenir l'hypothèse de R. Amy d'une conception unitaire de l'édifice, même s'il conviendrait de réexaminer le monument de près, et le type d'anthémion comme les oves et fers de lance ne semblent pas des obstacles insurmontables pour une datation au début de l'époque impériale de l'ensemble de l'arc. En revanche, il est difficile de faire fi des doutes sur la restitution de l'inscription.

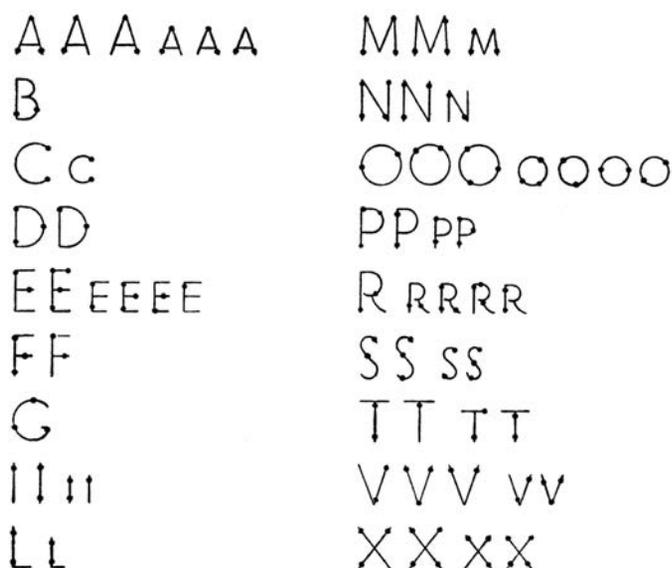


Fig. 11 – Fixation des lettres de bronze d'après l'hypothèse de restitution de l'inscription sur l'arc d'Orange (R. Amy in Amy et al. 1962, p. 152).

RETOUR SUR LES INCERTITUDES DE RESTITUTION D'ENSEMBLE DE L'INSCRIPTION

La datation tibérienne de l'arc repose principalement sur l'inscription dont la restitution a été remise en question. Si cette dernière ne fournit plus un *terminus*, cela ouvre logiquement la voie à des datations différentes, aussi bien plus récente (II^e ou III^e s.) qu'augustéenne.

La polémique sur la datation de l'arc d'Orange est ancienne. En fait, il n'y jamais eu de consensus sur la chronologie de l'arc ni d'acceptation unanime de la restitution de l'inscription par tous les chercheurs. Dans la bibliographie française récente, la controverse est souvent ignorée, reléguée en notes ou vite écartée. Depuis les articles de P. Mingazzini (1957 ; 1968), elle est pourtant vivace et a encore été renforcée par les positions d'A. Küpper-Böhm (1996) et les publications de J. C. Anderson (1987 ; 2013)³⁵. Même si nous n'acceptons pas les conclusions de ces auteurs sur la chronologie du monument, ils ont cependant eu le mérite de souligner les problèmes soulevés par l'inscription.

La restitution de cette inscription est en fait jugée douteuse à cause des nombreuses variations des solutions adoptées pour fixer une même lettre : le O aurait ainsi été fixé de sept manières différentes, le E de six manières, etc. (Chatelain 1908, p. 80-85 ; Mingazzini 1968, p. 163-164 ; Anderson 1987, p. 164 ; 2013, p. 89) (fig. 11). R. Amy lui-même jugeait que la variété des modes de fixation aurait pu faire douter de la validité de la proposition, mais qu'« on ne saurait douter de la restitution de la première ligne, dont la lecture est facile » et que l'on doit donc « admettre comme assurées ces variations attestées d'ailleurs par d'autres inscriptions analogues » (Amy et al. 1962, p. 153). Malheureusement, on ne dispose pas d'alvéoles d'encastrement

pour conforter la restitution. En outre, sur la face sud, il subsiste trop peu de cavités pour autoriser une solution rigoureuse en confrontant les données fournies par les cavités de la face nord. Alors que les deux textes sont censés être identiques, remarquons enfin une différence de restitution (*cos* sur la face nord et *consuli* en toutes lettres sur la face sud). Cette variante n'est pas cependant pas un obstacle important³⁶.

Au vu des multiples possibilités dans la restitution de l'inscription, l'entreprise est souvent jugée hasardeuse, très subjective, voire impossible. Elle n'est en fait pas impossible, mais il est vrai que la dernière analyse de l'inscription de l'arc de Medinaceli montre à quel point il est possible de restituer des inscriptions différentes avec les mêmes cavités (voir *infra*, p. 162).

Enfin, il est certain que la restitution d'une inscription à Tibère a été influencée par les hypothèses d'une datation tibérienne du monument. Comme le soulignait déjà L. Chatelain (Chatelain 1908, p. 84-85), à partir du moment, en 1857, où Ch. Lenormant a attiré l'attention sur l'inscription *Sacrovir* figurant sur un bouclier, en la reliant à l'Éduen Julius Sacrovir cité par Tacite, tous les chercheurs ont déchiffré une dédicace à Tibère sur l'architrave. Cette relation entre Julius Sacrovir et l'arc n'est pas justifiée et doit sans doute être exclue définitivement. Le déchiffrement de l'inscription de l'architrave est ainsi basé sur des présupposés anciens qui n'ont plus lieu d'être. Au-delà de la révision du dossier qui est proposée ici, il serait nécessaire que des épigraphistes s'emparent du sujet pour déterminer si la restitution de 1962 doit être conservée³⁷.

CONTROVERSE SUR LA DATATION ET HYPOTHÈSE D'UN ARC DU II^e OU DU III^e S.

L'analyse de la sculpture comme des caractéristiques architecturales ont conduit à des datations plus récentes que celles admises d'ordinaire, qui ont ravivé une controverse du XIX^e s.³⁸ Plus récemment, P. Mingazzini hésitait entre une datation antonine ou sévérienne (Mingazzini 1957, *non vidi* ; 1968, p. 164 et p. 166-167). A. Küpper-Böhm (1996) admet une datation au début de l'époque impériale, mais opte pour une construction de l'attique supérieur dans la première moitié du II^e s. (voir *supra*, p. 160). J. C. Anderson suppose quant à lui une construction d'époque antonine ou plus probablement sévérienne (Anderson 1987, p. 175-76, p. 189 et p. 192 ; 2013, p. 91-92). Voici les principaux arguments invoqués :

- La présence de trois *fornice* serait rare avant le II^e s. (Anderson 1987, p. 160 et p. 169-70 ; Gros 2002, p. 61 pour

36. Voir l'exemple de deux inscriptions similaires de Mérida, mais avec une petite variante (*pot* et *potest*) : Stylow, Ventura Villanueva 2013, p. 323.

37. Ceux qui ont souligné l'incertitude de la restitution de l'inscription n'ont pas proposé d'analyse épigraphique. Nous ne sommes pas non plus suffisamment compétente en la matière pour faire cet essai de restitution, en se basant sur les méthodes employées par G. Alföldy dans la restitution des inscriptions de l'obélisque du Vatican, du Colisée, de l'aqueduc de Ségovie et de l'arc de Medinaceli (Stylow et Ventura Villanueva 2013, p. 302).

38. Au XIX^e s., des savants ont placé l'arc au II^e s. (ou même après) à cause notamment de la profusion de la décoration, de la présence des trois *fornice* et de maladresses (en particulier A. Pelet, P. Mérimée, A. Caristie, J. Courtet et L. Vitet).

35. F. S. Kleiner s'est également rangé à l'avis de J. C. Anderson concernant l'impossibilité de dater l'arc d'Orange par l'inscription (Kleiner 1989, p. 204).

l'Italie ; Anderson 2013, p. 81, p. 83 et p. 85). Une des comparaisons fournies par P. Gros est l'arc de Medinaceli en Tarraconaise, « certainement le plus ancien arc à trois baies qui subsiste en Occident ». Selon lui, l'« attribution à la période médio-augustéenne ne paraît pas contestable » (Gros 2002, p. 65). Elle fut pourtant contestée et l'inscription restituée pourrait se rapporter, dans sa première version, non pas à L. Caesar mais à Domitien (Abascal, Alföldy dir. 2002, p. 79, p. 87 et p. 94). Les comparaisons avec l'arc d'Auguste sur le *forum* romain ou l'arc du *forum* de Cosa de même que l'invocation des portes de villes sont rejetées par ceux qui retiennent une datation de l'arc d'Orange au II^e ou III^e s.

- Sur les petits côtés, un arc s'ouvrait sur le tympan. Ce qu'on a appelé, entre autres (Parada López de Corselas 2012, p. 182-186), le fronton « syriaque » (Gros 2002, p. 190), ne trouverait pas de comparaisons à l'époque julio-claudienne sur des monuments en pierre et se développerait sur des édifices seulement à partir du règne d'Hadrien (Anderson 1987, p. 171).

- Les sculptures de l'arc, en particulier les scènes de bataille, présentent des parentés de composition avec les scènes de sarcophages réalisées à partir du II^e s. apr. J.-C. (Mingazzini 1968, p. 163, et p. 166 ; Küpper-Böhm 1996, p. 102 ; Anderson 2013, p. 90-91).

- La surcharge décorative s'accorderait mal avec une datation tibérienne.

- Le recours à des reliefs constitués de plusieurs plans superposés serait rare à l'époque julio-claudienne (Anderson 1987, p. 186-187).

- Les pupilles stylisées, indiquées par une grosse cavité, sont fréquentes à partir de l'époque antonine (Mingazzini 1968, p. 166 ; Anderson 1987, p. 188).

- Les visages de Barbares trouvent des comparaisons saisissantes avec ceux de l'arc de Marc-Aurèle, notamment dans l'allongement des visages.

- La représentation des armes et de l'équipement trouverait ses parallèles les plus proches sur des monuments à partir du règne de Trajan (Anderson 1987, p. 179-185).

- Les détails des oves et de l'anthemion du second attique qui, à la lecture de l'analyse de P. Gros, pourraient indiquer des dates plus récentes ont déjà été évoqués (voir *supra*, p. 160). Ainsi, l'anthemion sur le socle du second attique se développe à l'époque flavienne et est encore largement utilisé à l'époque sévérienne (Anderson 1987, p. 175).

DE LA DIFFICULTÉ DE DATATION DES MONUMENTS ANTIQUES EN ÉLÉVATION

En réalité, la plupart des arguments avancés pour des datations dans le courant des II^e et III^e s. peuvent être contrecarrés et l'ont déjà été. Retenons surtout que, d'un point de vue méthodologique, l'arc d'Orange est une illustration parfaite des difficultés pour dater un monument par la méthode typologique, qui est pourtant un des fondements de l'archéologie, que ce soit en architecture, en sculpture, en céramique, etc. Une des difficultés est le choix des comparaisons utilisées et l'interprétation à donner à des ressemblances ou à des différences formelles. Sans compter les typologies non pertinentes

et les comparaisons mal choisies, les limites inhérentes à toute typonologie sont nombreuses (manque de comparaisons à cause du hasard de la conservation³⁹ ; évolution non linéaire ; retour de mode ; imitations ; permanences ou archaïsmes ; particularités régionales ; comparaisons mal datées avec des objets faussement érigés en jalons chronologiques ; raisonnement circulaire). Les mêmes observations, les mêmes détails ont servi à justifier des datations augustéenne, tibérienne (à partir de 20 apr. J.-C.), antonine, voire sévérienne. Cela peut inquiéter sur nos méthodes d'argumentation si, en fonction de ce que l'on voudra démontrer, le même motif peut être considéré comme une exception ou comme une caractéristique d'une époque. On en voudra pour preuves quelques autres exemples, toujours en lien avec l'arc d'Orange :

- L'arc à trois baies a pu être considéré comme caractéristique pour une datation au II^e ou III^e s., ou comme une exception pour le début de l'époque impériale, faisant de l'arc d'Orange le plus ancien arc à trois baies des Gaules. Des comparaisons avec des arcs à trois baies du début de l'époque impériale ont été contestées, d'autres ont été avancées. Le dénommé « arc de Trajan » de Mérida pourrait être d'époque augustéenne, mais la perte des placages de marbre de la décoration rend incertaine la datation de ce monument en granite (Pizzo 2008, p. 103-107). S. de Maria retenait une datation augustéenne de l'arc de *Carsulae*, en rejetant l'attribution traditionnelle à l'époque de Trajan (De Maria 1988, p. 238 ; Gros 2002, p. 61). Un arc augustéen à trois *fornice*s est mentionné à Pavie (*Ticinum*), mais son existence même a pu être mise en doute⁴⁰. Quoiqu'il en soit, un certain nombre d'arcs à trois baies existent plus généralement au I^{er} s. apr. J.-C.

- Pour l'animation des petits côtés avec un arc ouvert sur le tympan, on peut tout aussi bien choisir de souligner l'apparente originalité en architecture pour l'époque julio-claudienne ou mettre en avant les représentations dans les peintures du deuxième style pompéien en invoquant quelques parallèles en pierre avant le II^e s. Avec une influence hellénistique, la composition a pu être expérimentée dès l'époque augustéenne pour se développer et se diffuser au II^e s. (Kleiner 1989, p. 205 ; Kleiner 1998, p. 612 ; Parada López de Corselas 2012, p. 191-195, 200-201, 205).

- G.-Ch. Picard et d'autres chercheurs n'ignoraient pas la parenté entre les reliefs de l'attique et ceux de sarcophages du II^e s., mais ils supposaient un style inspiré de prototypes hellénistiques ; de même, plus tard, que les bas-reliefs du II^e s. furent inspirés par des modèles hellénistiques (Amy *et al.* 1962, p. 117-118 ; Bianchi Bandinelli 1970, p. 8, p. 143, p. 145, p. 147 et p. 149 ; Kleiner 1989, p. 206 ; Picard 1992, p. 128). En outre, des caractéristiques de la sculpture qui prétendent n'existeraient pas avant le II^e s. se voient déjà sur les reliefs du mausolée de *Glanum*, qui auraient été conçus à partir de modèles dérivés de la peinture hellénistique (Rosso, Tarpin 2012, p. 52). Des personnages de ce même monument funéraire ont également des

39. Ainsi pour F. S. Kleiner, l'arc d'Orange ne devait pas être exceptionnel au moment de son érection, mais nous manquons seulement de monuments bien conservés qui puissent lui être comparés (Kleiner 1998, p. 612).

40. Depuis une remise en question de son existence par C. B. Rose en 1990, son existence a été admise à nouveau. Voir la bibliographie récente sur le monument et son inscription dans Fasolini 2006, n. 149, p. 33-34 ; Scuderi 2013, p. 421-423.

pupilles représentées par une cavité circulaire. Si ce procédé se généralise effectivement au I^{er} s., il est visible dès l'époque augustéenne sur certaines sculptures de Narbonnaise, mais alors sans représentation complète de l'œil avec le cercle de l'iris⁴¹.

- Les feuilles d'acanthé des chapiteaux d'Orange conviennent parfaitement pour le début de l'époque julio-claudienne. J. C. Anderson a allégué une réminiscence de tels chapiteaux sur des monuments hadrianiques et sévériens, qui ne se distingueraient pas de leurs prédécesseurs⁴², mais il n'a donné aucun exemple précis d'un monument sévérien qui aurait des chapiteaux comparables. La comparaison des chapiteaux composites de l'arc de Septime Sévère à Rome (Brilliant 1967, pl. 18-19) n'est pas du tout pertinente et discrédite ici son argumentation.

- La présence d'oves et de fers de lance a été utilisée par A. Küpper-Böhm pour prouver une datation au début du I^{er} s., en arguant du retour de ce motif julio-claudien à cette époque. Ce n'est pas en soi un critère chronologique exploitable puisque, même après le développement des flèches entre les oves à l'époque flavienne, on trouve encore fréquemment des fers de lance à toutes les époques et pas seulement au début du I^{er} s. apr. J.-C. Quant à savoir si la présence d'une barre reliant les coquilles est ou non rédhitoire pour une datation au début de l'époque impériale, c'est encore un autre problème de comparaisons insuffisantes et bien datées⁴³, mais on ne saurait exclure une datation au début du I^{er} s. pour ce détail sans doute peu significatif.

UN RETOUR RÉCENT À UNE DATATION AUGUSTÉENNE DE L'ARC

Aucun élément déterminant n'exclut véritablement une datation julio-claudienne de l'arc et nous sommes assez sceptique concernant les datations stylistiques comprises dans des intervalles chronologiques trop étroits. Comment peut-on dater un monument à dix ans près (voire moins) ? Les véritables jalons chronologiques servant de comparaisons bien datés sont rares. L'arc d'Orange en témoigne : de datation incertaine, il fut souvent érigé en jalon chronologique pour dater ensuite d'autres monuments !

Pour autant, la datation tibérienne nous semble toujours possible de même que la datation augustéenne autrefois avancée. D'ailleurs, R. Bianchi Bandinelli remarquait que si « l'arc d'Orange est généralement daté du règne de Tibère, pour des raisons historiques et à cause d'indices épigraphiques, du point de vue stylistique, il pourrait être antérieur » (Bianchi Bandinelli 1970, p. 145). Quelle différence que le monument soit

augustéen ou tibérien, pourrait-on penser ?... Le problème de la datation est en fait lié à celui de la destination du monument. Pour chaque datation avancée, les chercheurs n'ont pas manqué de trouver une explication historique pour étayer la chronologie en rattachant le monument à la célébration de telle ou telle victoire militaire. L'inverse est aussi vrai : des explications historiques ont servi à justifier des datations et à rechercher des arguments pour conforter l'explication historique.

Pour revenir à la datation augustéenne de l'arc d'Orange, une telle chronologie a encore été proposée récemment par F. Stilp. En 2009, avec l'aide de J.-M. Mignon, il a fait des observations sur l'arc en profitant des échafaudages mis en place pour sa restauration par les Monuments Historiques⁴⁴. Une monographie sur l'édifice, qui pourrait renouveler une partie de la réflexion sur le monument, devrait bientôt paraître. Le détail de ces travaux n'est donc pas encore connu, mais un bref article paru en 2015 dans la revue *Antike Welt* fait connaître les hypothèses sur la chronologie.

Comme d'autres collègues, F. Stilp remet en question la restitution de l'inscription et la datation tibérienne traditionnelle. En se basant sur la typologie de l'équipement militaire (Stilp 2015, p. 62 et p. 64)⁴⁵, mais aussi sur le décor architectural et la sculpture (?)⁴⁶, il propose une datation augustéenne, remettant au goût du jour des hypothèses anciennes abandonnées. Élevé en l'honneur de l'empereur Auguste, le monument aurait glorifié des campagnes victorieuses en Germanie. La construction aurait été financée par l'élite locale d'Orange, qui aurait elle-même participé aux victoires militaires dans le nord (Stilp 2015, p. 64), et dont les noms se lisent sur les boucliers représentés au-dessus des baies latérales⁴⁷ : *Sacrovir[os]*, *Catus*, *Boduacus*, *Dacurdus*, *Mario*. Ces inscriptions qui ont fait couler beaucoup d'encre n'ont jamais été véritablement comprises. Dans la seconde moitié du XX^e s., les hypothèses pour les considérer comme des signatures de sculpteurs, des représentations de signatures d'armuriers ou encore comme des noms de chefs guerriers ennemis de Rome étaient insatisfaisantes. Pourtant, en 1840 déjà, F. Artaud pensait qu'il s'agissait de noms de chefs gaulois alliés des Romains qui s'étaient distingués dans les combats sous le règne d'Auguste (Artaud 1840, p. 51) et L. Chatelain voyait en Sacrovir un possible chef cavare plutôt que le chef éduen de la révolte de 21 (Chatelain 1908, p. 85). La nouvelle interprétation de F. Stilp complète celle de F. Artaud en proposant une explication à la présence de ces noms propres au nominatif suivis de formes verbales gauloises (*vaune* ; *avot*, équivalent gaulois de *fecit*) ou peut-être latines ([...] *os re[fecit]*). Le rapprochement, jusqu'ici écarté (Faure

41. À partir du règne d'Hadrien, la pratique de réaliser une incision pour marquer la pupille et l'iris devient particulièrement appréciée (Bianchi Bandinelli 1970, p. 5).

42. Anderson 1987, p. 175 cite à mauvais escient Strong 1953, p. 139-141 qui traite de l'« *Augustan Revival* », mais dont on ne peut pas déduire que les chapiteaux du Septizodium et de l'arc de Septime Sévère sont similaires à ceux du début de l'époque impériale et de l'arc d'Orange. Sur les chapiteaux sévériens, qui ne souffrent pas de comparaison avec les chapiteaux julio-claudiens, voir Freyberger 1990. L'argument de J. C. Anderson avait déjà été critiqué par F. S. Kleiner (Kleiner 1989, p. 205).

43. Pour C. Leon, le type attesté à Vérone et à Ostie est augustéen (Leon 1971, p. 265, type A).

44. Il n'existe pas de rapport d'opération au Service régional de l'archéologie. F. Stilp a récemment soutenu une thèse d'habilitation à diriger des recherches sur l'arc d'Orange, mais celle-ci est inédite et est restée confidentielle.

45. Sur l'armement qui serait caractéristique de l'époque augustéenne, voir déjà Amy *et al.* 1962, p. 125-127 et p. 157-158.

46. « Une seule phase devient la plus probable. Différents détails architecturaux à l'extérieur (particularités de construction, style artistique, parties non achevées, etc.) comme à l'intérieur de l'arc (structure des murs de soutènement) nous parlent en ce sens, comme également le décor architectural qui fournira aussi une datation de l'ensemble, l'ancienne reconstitution de l'inscription n'étant plus valable » (Stilp 2010).

47. Trente-sept boucliers sont conservés, dont onze portent des inscriptions gravées sur la face ou le revers, pour la plupart dans un cartouche : *CIL* XII, 1231 ; P.-M. Duval *in* Amy *et al.* 1962, p. 88-93 ; Lambert 2002, p. 36-38.

et al. 1999, p. 21 et p. 28-29), entre *Sacrovir[os]*, figurant sur un des boucliers, et la *gens* de Sacrovirus mentionnée sur un mausolée exhumé en 1999 est des plus judicieux (Stilp 2015, p. 64). Ainsi Sacrovir n'a résolument aucun lien avec le fameux chef Éduen révolté contre Rome en 21 apr. J.-C., sous le règne de Tibère (Tacite *Annales* 3. 40), mais était un des notables influents d'Orange. La famille Sacrovir était si illustre qu'un affranchi tenait à indiquer l'origine de son patron sur son épitaphe, pour faire rejaillir l'éclat de la *gens* sur lui-même (Faure et al. 1999, p. 25 et p. 28). Le mausolée circulaire, dont la forme n'est pas dénuée d'une symbolique dynastique, soulignait donc indirectement la grandeur de la *gens* Sacrovir, que tous devaient connaître à Orange et qui était rappelée encore par l'arc, situé à 450 m plus au sud en direction de la ville. Ce rapprochement épigraphique fournirait par la même occasion un indice chronologique précieux pour une datation de l'arc au début de l'époque impériale puisque le mausolée est daté de l'époque julio-claudienne, avant le changement de titulature de *Lugdunum* sous le règne de Claude (Faure et al. 1999, p. 30 ; Mignon, Zugmeyer 2006, p. 320).

Les indices chronologiques seront sans aucun doute développés dans la publication à venir de F. Stilp. Soulignons toutefois que la représentation d'armement a seulement valeur de *terminus post quem* pour la datation de l'arc puisqu'on a pu utiliser des cartons plus anciens au moment de la construction du monument. L'hypothèse concernant les noms sur les boucliers est intéressante, mais elle semble souffrir d'un manque de comparaisons. Si Sacrovir et d'autres notables gaulois ont financé le monument, on s'attendrait davantage à voir figurer leurs noms sur une « dédicace ».

*
* *

Un des intérêts de cette contribution est d'ordre historiographique et méthodologique. Jusqu'ici, les études consacrées au monument ont porté principalement sur la typologie architecturale ou le décor sculpté, ce qui a abouti à des résultats très différents, en termes de chronologie et d'interprétation générale du monument. Les deux sont en effet indissolublement liés et, dans les publications récentes, la datation oscille encore entre l'époque augustéenne et l'époque sévérienne. Le monument illustre toute notre impuissance à fournir des chronologies assurées, admises par tous. Il est symptomatique que les mêmes observations aient été utilisées pour servir des thèses opposées. En fonction de l'idée à défendre ou du postulat de départ, le même motif, la même forme (arc à trois baies par exemple), ont été considérés comme exceptionnels ou caractéristiques d'une époque.

La restitution de l'inscription par l'examen des cavités qui servaient à la fixation des lettres pose les mêmes problèmes. En fonction de la datation à défendre, la restitution de 1962 a été acceptée en laissant de côté les doutes de ceux qui préconisent une datation plus récente ou plus ancienne (il s'agit exclusivement des chercheurs étrangers). À l'inverse, ces derniers balaient d'un revers de main toute considération basée sur l'inscription en prétendant qu'elle est tout simplement inexploitable pour le débat. C'est une impasse supplémentaire et le débat n'est

pas prêt de s'arrêter sans une reprise de l'étude épigraphique par un spécialiste, qui serait libéré d'un postulat de départ, pour déterminer si d'autres lectures sont possibles, et en particulier d'autres titulatures que celle de l'empereur Tibère. Cela ne veut pas dire pour autant que la restitution de 1962 est à exclure. Elle reste une hypothèse possible, qu'il faut commenter, car il est trop expéditif de simplement l'ignorer en disant qu'elle est incertaine, que les présupposés attachés à son élaboration sont faux ou qu'une restitution de l'inscription est impossible (par ex., Anderson 1987, p. 164). Quoiqu'il en soit, même si on admettait la restitution de l'inscription proposée en 1962 (sur la base d'idées plus anciennes), l'hypothèse de 1986 proposée par P. Gros d'un arc dédié à Germanicus, puis « rendu » à Tibère, présente trop d'objections pour être acceptée sans réserve.

Pour essayer de sortir de l'impasse des débats actuels, nous avons voulu aborder le monument sous un autre angle principal que celui de la typologie. Cette mise au point sur l'arc d'Orange contextualise le monument aussi bien à partir de données anciennes laissées de côté et pourtant fondamentales (sondages de R. Amy) qu'à partir de données récentes sur l'urbanisme colonial (hypothèses sur la position de l'enceinte, sur les inondations...). Il était par ailleurs utile d'évoquer les monuments du voisinage, dont certains ont été découverts récemment et qui pouvaient être en lien avec l'arc. Cette contextualisation, associée à un nouvel examen de la fin de la restitution de l'inscription de 1962, a abouti à un certain nombre d'hypothèses, de réflexions ou de pistes de travail sur le monument au Haut-Empire. Le scénario d'une catastrophe est ainsi possible avec les hypothèses actuelles (restitution de l'inscription ; digue-aqueduc ; position de l'enceinte ; présence d'un arc précédent ; importance des inondations à Orange). Pourtant, seule une étude géomorphologique (accompagnée de sondages aux abords de l'arc) pourrait confirmer ou infirmer ce qui n'est pour l'heure qu'une simple idée pour l'auteur.

Il est évident que les données et les comparaisons sont vouées à évoluer et que d'autres hypothèses seront formulées. C'est bien parce que fut découverte la *Tabula Siarensis* en 1982 que P. Gros avait proposé son idée ingénieuse sur l'arc d'Orange, en réinterprétant une partie des données précédentes. C'est la lecture de la *Carte archéologique* avec le chapitre sur le paysage fluvial à Orange (Allinne 2009), qui nous a donné l'idée de cet article à partir de 2011. En outre, nous aimerions insister encore sur notre démarche ici : cet article n'a pas pour objectif la démonstration d'une nouvelle hypothèse, mais une réflexion sur la démarche hypothétique dans nos recherches en rappelant les bienfaits du doute, élément indissociable de l'hypothèse⁴⁸. Pour reprendre à notre compte une formulation de L. Chatelain, nous n'avons pas la prétention d'avoir éclairé le mystère de l'arc d'Orange dont plusieurs siècles de publications n'ont pas élucidé toutes les énigmes (Chatelain 1908, p. 17 et p. 85). Le débat reste encore ouvert, mais, si tant est que l'interprétation de R. Amy soit toujours valable, il semble difficile de faire abstraction des vestiges antérieurs au monument et de cette information relative à de violentes inondations qui ont marqué la ville à différentes époques, aussi bien en son centre qu'à sa périphérie immédiate.

48. Voir aussi Fellague à paraître, à propos des datations hadriennes de monuments à Lyon.

BIBLIOGRAPHIE

ABRÉVIATIONS

AE	<i>L'Année épigraphique.</i>
APRAV	Association pour la promotion de la recherche archéologique en Vaucluse.
BEAN	<i>Bulletin de l'école antique de Nîmes.</i>
BSR	<i>Bilan scientifique régional.</i>
CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CRAI	<i>Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.</i>
JRA	<i>Journal of Roman Archaeology.</i>
PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur.
PUR	Presses universitaires de Rennes.
RA	<i>Revue archéologique.</i>
RAN	<i>Revue archéologique de Narbonnaise.</i>
RFO	Rapport final d'opération.
SRA	Service régional de l'archéologie.

SOURCE ANCIENNE

Tacite : *Annales*, éd. et trad. P. Wuilleumier et J. Hellegouarc'h, Paris, Les Belles Lettres (coll. des Universités de France, série latine), 1974-1994.

SOURCES ÉPIGRAPHIQUES

<i>Corpus Inscriptionum Latinarum (CIL)</i>	<i>Sardiniae Latinae</i> , Berlin, éd. Th. Mommsen, 1883.
<i>CIL III, Inscriptiones Asiae, provinciarum Europea Graecarum Illyrici Latinae</i> , Berlin, éd. Th. Mommsen, 1873.	<i>CIL XII, Inscriptiones Galliae Narbonensis Latinae</i> , Berlin, éd. O. Hirschfeld, 1888.
<i>CIL VI, Inscriptiones urbis Romae Latinae</i> , pars IV, fasc. 2, Berlin, éd. Chr. Huelsen, 1902.	<i>Inscriptiones latines de Gaule Narbonnaise (ILGN)</i>
<i>CIL X, Inscriptiones Bruttiorum, Lucaniae, Campaniae, Siciliae</i> ,	<i>ILGN</i> , éd. É. Espérandieu, Paris, E. Leroux, 1929.

BIBLIOGRAPHIE

- Abascal J. M., Alföldy G. (dir.) 2002** : *El Arco romano de Medinaceli (Soria, Hispania Citerior)*, Madrid, Real Academia de la Historia (coll. Bibliotheca Archaeologica Hispania, 18), 144 p.
- Allinne C., Bruneton H., Lonchambon C. 2005** : Le risque fluvial dans la plaine d'Orange : état du milieu et gestion de la contrainte dans l'Antiquité et le Moyen Âge, in Bouet A., Verdin F. (dir.), *Territoires et paysages de l'Âge du Fer au Moyen Âge, Mélanges offerts à Philippe Leveau*, Bordeaux, Ausonius (coll. Mémoires, 16), p. 139-153.
- Allinne C. 2007** : Les villes romaines face aux inondations : la place des données archéologiques dans l'étude des risques fluviaux, in *Géomorphologie : relief, processus, environnement*, Dossier spécial « Géoarchéologie », 13, 1, p. 61-78.
- Allinne C. avec la collab. de Bruneton H. 2009** : Le paysage fluvial dans l'Antiquité : contraintes et aménagements du site d'Orange, in Roumégous 2009, p. 41-49.
- Amy R., Duval P.-M., Formigé J., Hatt J.-J., Picard Ch., Picard G.-Ch., Piganiol A. 1962** : *L'Arc d'Orange*, Paris, CNRS (coll. Suppl. à *Gallia*, 15), 2 vol., 162 p., 109 pl.
- Anderson Jr James C. 1987** : The Date of the Arch at Orange, *Bonner Jahrbücher des Rheinischen Landesmuseums in Bonn*, 187, p. 159-192.
- Anderson Jr James C. 2013** : *Roman Architecture in Provence*, Cambridge, Cambridge University Press, XV-289 p.
- Artaud F. 1840** : *L'Arc d'Orange*, Orange, Rappel aîné, 64 p.
- Bellet M.-E. 1988** : Orange antique, *Archéologia*, 277, p. 19-35.
- Bellet M.-E. 1991** : *Orange antique : monuments et musée*, Paris, Ministère de la Culture (coll. Guides archéologiques de la France, 23), 114 p.
- Bellet M.-E. 1992** : Aux origines de la colonie romaine d'Orange, *Provence Historique*, 167-168, p. 41-54.
- Benoît F. 1959** : *Mars et Mercure : nouvelles recherches sur l'interprétation gauloise des divinités romaines*, Gap, Ophrys, 199 p.
- Bertrand A. 1880** : Travaux d'A. Bertrand sur l'inscription de l'arc d'Orange présentés à la séance du 21 juillet 1880 de la société nationale des antiquaires de France, *Bulletin de la société nationale des antiquaires de France*, 1880, p. 202-203.
- Bianchi Bandinelli R. 1970** : *Rome : la fin de l'art antique de l'Empire romain de Septime Sévère à Théodose I^{er}*, Paris, Gallimard (coll. L'Univers des Formes, 17), XI-462 p.
- Boissinot Ph. 2009** : Chapitre III : la période protohistorique, in Roumégous A. 2009, p. 67-75.
- Bondurand E. 1898** : *L'Arc de triomphe d'Orange et son inscription*, Nîmes, A. Chastanier (extrait des *Mémoires de l'académie de Nîmes*, 1897), 19 p.
- Bouet A. 1998** : Complexes sportifs et centres monumentaux en Occident romain : les exemples d'Orange et Vienne, *RA*, 1, p. 33-105.
- Brilliant R. 1967** : *The arch of Septimius Severus in the Roman Forum*, Rome, American Academy in Rome (coll. Memoirs of the American Academy in Rome, 29), 271 p.
- Caetani Lovatelli E. 1891** : Di una tabelletta in bronzo con epigrafe sacra al genio di Arausio, *Bullettino della commissione archeologica comunale di Roma*, p. 245-251.
- Chaillot P. 1818** : *Histoire d'Avignon et du Comtat Venaissin, depuis les Cavares jusqu'à nos jours*, Avignon, P. Chaillot Jeune, 48 p.
- Chatelain L. 1908** : *Les Monuments romains d'Orange*, Paris, Honoré Champion, IX-324 p.
- Chevallier R. avec la collab. de Broise P., Pinon P. 1982** : *Provincia*, Paris, Les

- Belles Lettres (coll. Le monde romain), 190 p.
- Courtet J. 1852** : Notice historique et archéologique sur Orange, *RA*, 9, p. 321-338.
- Courtet J. 1857** : *Dictionnaire géographique, historique, archéologique et biographique des communes du département de Vaucluse*, Avignon, Bonnet fils, 385 p.
- De la Bastie 1730** : Lettre à Monsieur de Valbonnays, Premier Président de la Chambre des Comptes de Dauphiné, où l'on examine une Dissertation sur l'Arc de Triomphe d'Orange, in *Mémoires pour l'histoire des Sciences et des beaux Arts, recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes*, Trévoux, Imprimerie de S.A.S., p. 1214-1396.
- De Maria S. 1988** : *Gli archi onorari di Roma e dell'Italia romana*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 374 p.
- Demougeot E. 1968** : Remarques sur les débuts du culte impérial en Narbonnaise, *Provence historique*, 18, p. 39-65.
- De Saulcy F. 1866** : Âge de l'arc d'Orange, *RA*, 14, p. 313-315.
- Desbat A. 1987** : L'enceinte de Lyon au Haut-Empire, in *Les Enceintes augustéennes dans l'Occident romain (France, Italie, Espagne, Afrique du Nord)*, Actes du colloque international de Nîmes, 9-12 octobre 1985, Nîmes, École antique de Nîmes (coll. BEAN, 18), p. 63-75.
- Desbat A. 2003** : La gestion des déchets en milieu urbain : l'exemple de Lyon à la période romaine, in Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N. (dir.), *La Ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages*, Actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002, Rennes, PUR, p. 117-120.
- Fasolini D. 2006** : *Aggiornamento bibliografico ed epigrafico ragionato sull'imperatore Claudio*, Milan, V & P, 249 p.
- Faure V. 1994** : Orange. Colline Saint-Eutrope, *BSR Provence-Alpes-Côte-d'Azur 1993*, p. 217-218.
- Faure V., Gascou J., Mignon J.-M., Planchon J., Zugmeyer St. 1999** : Un sévir augustal d'Orange et de Lyon, *RAN*, 32, p. 21-30.
- Fellague D. 2007** : *L'Architecture publique de Lugdunum : les monuments et leur décor du I^{er} s. av. J.-C. au III^e s. ap. J.-C.*, Thèse de doctorat, Université Lyon II, 3 vol., 761 p. et 460 p. d'ill.
- Fellague à paraître** : La difficulté de datation des monuments. À propos des monuments de *Lugdunum*, en particulier ceux considérés comme hadrianiques, *Revue archéologique de l'Est* (parution prévue fin 2016).
- Février P.-A., Bats M., Camps G. (dir.) 1989** : *La Provence des origines à l'an mil* : histoire et archéologie, Rennes, Ouest-France, 521 p.
- Fornasier B. 2003** : *Les Fragments architecturaux des arcs triomphaux en Gaule romaine*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté (coll. Annales littéraires de l'université de Besançon, 46), 304 p.
- Freyberger K. S. 1990** : *Stadrömische Kapitelle aus der Zeit von Domitian bis Alexander Severus. Zur Arbeitsweise und Organisation stadtrömischer Werkstätten der Kaiserzeit*, Mayence, P. von Zabern, XII-143 p., XI-49 p. de pl.
- Frothingham A. L. 1905** : De la véritable signification des monuments romains qu'on appelle « arcs de triomphe », *RA*, p. 216-230.
- Gaday R. 2005** : Orange. Croix Rouge, *BSR Provence-Alpes-Côte d'Azur 2004*, p. 256-257.
- Gaday R. 2006** : Orange. Croix Rouge, *BSR Provence-Alpes-Côte d'Azur 2005*, p. 212-213.
- Gaday R. 2007a** : Orange. Avenue de l'Arc II, *BSR Provence-Alpes-Côte d'Azur 2006*, p. 227-228.
- Gaday R. 2007b** : *Avenue de l'Arc de Triomphe à Orange (Vaucluse). Diagnostic*, RFO, Nîmes, Inrap, Aix-en-Provence, SRA PACA.
- Gaday R. 2013a** : Orange. Quartier de l'Argensol, *BSR Provence-Alpes-Côte d'Azur 2012*, p. 218-219.
- Gaday R. 2013b** : Orange. Avenue des Thermes, *BSR Provence-Alpes-Côte d'Azur 2012*, p. 219-220.
- Gasparin A. E. P. de, 1815** : *Histoire de la ville d'Orange, et de ses antiquités, ornée de 6 gravures en taille-douce*, Orange, Joseph Bouchony, 152 p.
- Golvin J.-Cl. 1988** : *L'Amphithéâtre : essai sur la théorisation de sa forme et de ses fonctions*, Paris, De Boccard (coll. Publications du Centre Pierre Paris, 18), 2 vol., 458 p., 9 p.-LXXI pl.
- Grenier A. 1958** : *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, Troisième partie : *L'Architecture - II - Ludi et circenses. Théâtres, Amphithéâtres, Cirques*, Paris, Picard, p. 562-1026.
- Grimal P. 1959** : L'enceinte servienne dans l'histoire urbaine de Rome, *Mélanges de l'École française de Rome - Antiquité*, 71, p. 43-64.
- Gros P. 1979** : Pour une chronologie des arcs de triomphe de Gaule Narbonnaise (à propos de l'arc de Glanum), *Gallia*, 37-1, p. 55-83.
- Gros P. 1986** : Une hypothèse sur l'arc d'Orange, *Gallia*, 44, p. 191-201.
- Gros P. 1991** : *La France gallo-romaine*, Paris, Nathan, 198 p.
- Gros P. 2002** (1^{ère} éd. 1996) : *L'Architecture romaine du début du III^e siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire - I - Les monuments publics*, Paris, Picard, 503 p.
- Gros P. 2010** : La nouvelle Rome de César : réalité et utopie, in Urso G. (dir.), *Cesare : precursore o visionario ?*, XI^e congrès international de la Fondazione Canussio, 17-19 septembre 2009, Pise, ETS, p. 265-284.
- Guyonnet F., Doray I. 1996** : Orange. Rue Paul-Mariéton et avenue Henri-Fabre, *BSR Provence-Alpes-Côte d'Azur 1995*, p. 288-289.
- Hairy G. (dir.) 2008** : *Arc de Triomphe, rue des Phocéens, Orange*, RFO, Archedunum, Aix-en-Provence, SRA PACA, 3 vol.
- Hairy G. 2009** : Orange. Avenue de l'Arc de Triomphe, *BSR Provence-Alpes-Côte d'Azur 2008*, p. 227-228.
- Hasler A. 1993** : Orange. Le Lampourdier, *BSR Provence-Alpes-Côte d'Azur 1992*, p. 227.
- Herbert P. 1862** : *L'Inscription de l'arc de triomphe d'Orange*, Paris, Dezobry, F^d Tandou et C^{ie}, 102 p.
- Héron de Villefosse R. 1891** : Tablette de bronze portant une dédicace au dieu Arausio, *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, p. 498-500.
- Jung C. 2009** : Le réseau viaire antique du Tricastin et de la Valdaine : relecture des travaux anciens et données nouvelles, *RAN*, 42, p. 85-113.
- Kleiner F. S. 1989** : The study of Roman triumphal and honorary arches 50 years after Kähler, *JRA*, 2, p. 195-206.
- Kleiner F. S. 1998** : The Roman arches of *Gallia Narbonensis*, *JRA*, 11, p. 610-612.
- Küpper-Böhm A. 1996** : *Die Römischen Bogenmonumente der Gallia Nar-*

- bonensis in ihrem urbanen Kontext*, Es-pelkamp, Leidorf (coll. Kölner Studien zur Archäologie der Römischen Provinzen, 3), XIII-238 p.
- Lafon X. 2001** : Libre propos : sur les fondations coloniales romaines, *Histoire Urbaine*, 3, p. 169-179.
- Lafon X. 2009** : Cadre historique. Fondation. Parure monumentale, in Roumé-gous A. 2009, p. 76-79.
- Lafon X. 2012** : Construire au-delà des remparts : un programme concerté à Orange, colonie de citoyens romains en Narbonnaise ?, in Carme Belarte M., Plana Mallart R. (dir.), *El paisatge periurbà a la Mediterrània occidental durant la protohistòria i l'antiguitat / Le paysage périurbain en Méditerranée occidentale pendant la Protohistoire et l'Antiquité*, Actes du Colloque international Institut Catalan d'Archéologie Classique, Tarragone, 6-8 mai 2009, Tarragone, Institut Català d'Arqueologia Clàssica, p. 57-65.
- Lafon X. 2015** : *Urbs duplex* : une forme particulière de la ville romaine au début du principat ?, in Bourdin S., Paoli M., Reltgen-Tallon A. (dir.), *La Forme de la ville de l'Antiquité à la Renaissance*, Rennes, PUR, p. 265-280.
- Lambert P.-Y. 2002** : *Recueil des inscriptions gauloises (RIG) - 2.2 - Textes gallo-latins sur instrumentum*, Paris, CNRS Éditions (coll. Suppl. à *Gallia*, 45), 431 p.
- Lantier R. 1949** : Recherches archéologiques en Gaule en 1948, *Gallia*, 7, 2, p. 261-311.
- La Pise J. de 1641** : *Tableau de l'histoire des princes et principauté d'Orange divisé en quatre parties selon les quatre races qui y ont régné souverainement depuis l'an 793...*, La Haye, Imprimerie de Theodore Maire, 903 p.
- Lavagne H. 1979** : *Recueil général des mosaïques de la Gaule - III - Province de Narbonnaise - 1 - Partie centrale*, Paris, CNRS (coll. Suppl. à *Gallia*, 10, 3), 180 p., LXXII pl.
- Lemaître Cl. 1996** : *Noviomagus Lexoviorum* : Réflexion sur les origines de Lisieux, in Bedon R. (dir.), *Les Villes de la Gaule Lyonnaise*, Actes du colloque de Paris organisé par le Centre de recherches A. Piganiol, 1995, Limoges, Caesarodunum (coll. *Caesarodunum*, 30), p. 133-165.
- Lenormant Ch. 1857** : Mémoire sur l'arc de triomphe d'Orange, *CRAI*, p. 232-249.
- Leon C. 1971** : *Die Bauornamentik des Trajansforums und ihre Stellung in der früh- und mittelkaiserzeitlichen Architekturdekoration Roms*, Vienne, Cologne, Graz, H. Böhlau, 310 p., 141 p. de pl.
- Lucas G. 2012** : Les sociétés de l'Antiquité gréco-romaine face aux séismes, in Rébé-Marichal I., Laurenti A., Boehm I. et al. (dir.), *Archéosismicité & tsunamis en Méditerranée, Approches croisées*, Perpignan, Groupe APS, p. 187-222.
- Luginbühl T. avec les contributions de Deyber A., Barrier S., Boisse D., Bourqui Y., Brand P. 2014** : *Activités du Groupe de recherche sur la bataille d'Orange, Rapport 2014 et proposition de programme 2015 (PCR 3978)*, Aix-en-Provence, SRA PACA.
- Luginbühl T. 2015** : Projet collectif de recherche « Le site de la bataille d'Orange », *BSR Provence-Alpes-Côte d'Azur 2014*, p. 215-216.
- Magdinier A.-G., Thollard P. 1987** : L'Enceinte romaine d'Orange, in *Les Enceintes augustéennes en Gaule dans l'Occident romain (France, Italie, Espagne, Afrique du Nord)*, Actes du colloque international de Nîmes, 12 octobre 1985, Nîmes, École antique de Nîmes (coll. *BEAN*, 18), p. 77-96.
- Markiewicz Chr. 1991** : *Orange, colline Saint-Eutrope : étude d'impact archéologique*, Document final de synthèse, Aix-en-Provence, Association pour les fouilles archéologiques nationales, SRA PACA.
- Markiewicz Chr., Mignon J.-M. 1997** : Orange. Croix-Rouge, *BSR Provence-Alpes-Côte d'Azur 1996*, p. 164.
- Michèle P. de 1997** : Orange. L'Ort Rose, *BSR Provence-Alpes-Côte d'Azur 1996*, p. 165.
- Michel J. 2011** : Orange. 743 rue Saint-Clément - La Closeraie, *BSR Provence-Alpes-Côte d'Azur 2010*, p. 230.
- Mignon J.-M. 1993** : Orange. R.H.I. de l'Hôpital (ou Saint-Florent), *BSR Provence-Alpes-Côte d'Azur 1992*, p. 229-230.
- Mignon J.-M. 1996a** : Orange, Vaucluse, in Collectif, *La Maison urbaine d'époque romaine. Atlas des maisons de Gaule Narbonnaise*, Avignon, APRAV (coll. Documents d'Archéologie Vauclusienne, 6), p. 229-277.
- Mignon J.-M. 1996b** : Approche morphologique et fonctionnelle de la maison. Le lotissement augustéen de Saint-Florent à Orange, in Collectif, *La maison urbaine d'époque romaine en Gaule Narbonnaise et dans les provinces voisines*, Avignon, APRAV (coll. Documents d'archéologie vauclusienne, 6) p. 219-234.
- Mignon J.-M. 1997** : Orange. Les Jardins, *BSR Provence-Alpes-Côte d'Azur 1996*, p. 165.
- Mignon J.-M. avec la collab. de Faure V., Alline C., Zugmeyer S. 2004** : Orange. Rue Saint-Clément, *BSR Provence-Alpes-Côte d'Azur 2003*, p. 208-209.
- Mignon J.-M. 2005** : Orange. Amphithéâtre, avenue Général-de-Gaulle, *BSR Provence-Alpes-Côte d'Azur 2004*, p. 254-255.
- Mignon J.-M. 2009** : Orange antique - 1 - L'urbanisme, in Roumé-gous A. 2009, p. 104-116.
- Mignon J.-M. 2010** : Orange. La Brunette, *BSR Provence-Alpes-Côte d'Azur 2009*, p. 246.
- Mignon J.-M. avec la collab de Doray I. 2011a** : Orange. 11 boulevard Édouard-Daladier - Garage Soulier, *BSR Provence-Alpes-Côte d'Azur 2010*, p. 233-235.
- Mignon J.-M. avec la collab de Doray I. 2011b** : Orange. Rue Henri-Noguères, *BSR Provence-Alpes-Côte d'Azur 2010*, p. 230-231.
- Mignon J.-M. avec la collab de Doray I. 2014** : Orange. Avenue de Lattre de Tassigny, *BSR Provence-Alpes-Côte d'Azur 2013*, p. 209-210.
- Mignon J.-M., Doray I. 2010** : *Orange (84). Ancien garage Soulier*, RFO, Aix-en-Provence, SRA PACA.
- Mignon J.-M., Paillet J.-L. 2012** : Le forum d'Orange (Vaucluse) : état de la question, in Bouet A. (dir.), *Le Forum en Gaule et dans les régions voisines*, Bordeaux, Ausonius (coll. Mémoires, 31), p. 157-193.
- Mignon J.-M., Zugmeyer S. 2006** : Les mausolées de Fourches-Vieilles à Orange (Vaucluse), in Moretti J.-Ch., Tardy D. (dir.), *L'Architecture funéraire monumentale : la Gaule dans l'Empire romain*, Actes du colloque organisé par l'IRAA du CNRS et le musée archéologique Henri-Prades, Lattes, 11-13 octobre 2001, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, p. 289-320.
- Mignon J.-M., Doray I., Faure V., Bouet A. 1997** : La *domus* suburbaine de la « Brunette » à Orange, *RAN*, 30, p. 173-202.
- Mingazzini P. 1957** : Sulla datazione di alcuni monumenti comunemente assegnati ad età augustea, *Archeologia Classica*, 9, p. 193-205.

- Mingazzini P. 1968** : La datazione dell'arco di Orange, *Mitteilungen des Deutschen Archäologischen Instituts, Römische Abteilung*, 75, p. 163-167.
- Monin M., Dessaint P. 2015** : Le rempart de Lugdunum, in Lemaître S., Batigne Vallet C. (dir.), *Abécédaire pour un archéologue lyonnais. Mélanges offerts à Armand Desbat*, Autun, Monique Mergoïl (coll. Archéologie et Histoire romaine, 31), p. 277-284.
- Paar I. 1979** : Der Bogen von Orange und der gallische Aufstand unter der Führung des Iulius Sacrovir 21n. Chr., *Chiron*, 9, p. 215-236.
- Parada López de Corselas M. 2012** : En torno al « entablamento arcuado » y al « frontón sirio » en la arquitectura construida y la iconografía arquitectónica romana, *Ocnus, Quaderni della Scuola di Specializzazione in Beni Archeologici*, 20, p. 181-212.
- Pelet A. 1832** : Essai sur l'arc d'Orange, *Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales et étrangères, publiés par la Société royale des antiquaires de France*, 9, p. 20-47.
- Pelletier A. 1999** : Lugdunum, Lyon, Lyon, Presses universitaires de Lyon (coll. Galliae civitates), 151 p.
- Picard G.-Ch. 1992** : L'idéologie de la guerre et ses monuments dans l'Empire romain, *RA*, p. 111-141.
- Picard G.-Ch. 1993** : La romanisation de la Gaule : problèmes et perspectives, *RA*, p. 353-385.
- Piganiol A. 1951** : Nouvelles inscriptions d'Orange, *CRAI*, p. 366-374.
- Piganiol A. 1954** : L'inscription de l'arc de triomphe d'Orange, *CRAI*, p. 20-21.
- Pizzo A. 2008** : *El Arco de Trajano de Augusta Emerita*, Mérida, Instituto de Arqueología de Mérida, 119 p.
- Remolà Vallverdú J. A., Acero Pérez J. (dir.) 2011** : *La gestión de los residuos urbanos en Hispania. Xavier Dupré Raventós (1956-2006)*. In *Memoriam*, Mérida, Instituto de Arqueología de Mérida, Consejo Superior de Investigaciones Científicas (coll. Anejos de Archivo Español de Arqueología), 418 p.
- Rolland H., Bruchet J. 1977** : *L'Arc de Glanum (Saint-Rémy-de-Provence)*, Paris, CNRS (coll. Suppl. à *Gallia*, 31), 72 p., 77 pl.
- Rosso E., Tarpin M. 2012** : Les reliefs du mausolée des Iulii : un affichage social ?, in *Glanum. La cité des Salyens* (coll. *Archéothéma*, 24), p. 52-53.
- Roumégous A. 2009** : *Orange et sa région*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (coll. Carte archéologique de la Gaule, 84/3), 371 p.
- Roumégous A. 2012** : *Recherches sur Orange antique : carte archéologique et étude céramologique, Étude sur l'origine et la chronologie des importations de céramiques sigillées italiennes en Narbonnaise : le cas d'Orange suivi d'une Carte archéologique d'Orange et du nord-ouest du Vaucluse*, Thèse de doctorat, Université de Provence Aix-Marseille, 2 vol., 421 et 371 p.
- Roumégous A. avec la collab. de Donderis P., Tringale M., Mignon J.-M. 2013** : *Orange (84), Avenue des Thermes*, RFO, Aix-en-Provence, SRA Provence-Alpes-Côte-d'Azur, 121 p.
- Sautel J. 1954** : Informations archéologiques, XIII^e circonscription, *Gallia*, 12, 2, 1954, 452-461.
- Scuderi R. 2013** : Pavia romana (ri)vive nelle sue epigrafi, *Bollettino della Società pavese di Storia Patria*, 13, p. 419-442.
- Stilp F. avec la collab. de Mignon J.-M. 2010** : Orange. Arc de triomphe, *BSR Provence-Alpes-Côte d'Azur 2009*, p. 242.
- Stilp F. 2015** : Der Bogen von Orange, *Antike Welt*, 6, p. 59-65.
- Strong D. E. 1953** : Late Hadrianic Architectural Ornament in Rome, *Papers of the British School at Rome*, 21, p. 118-151.
- Stylov A. U., Ventura Villanueva A. 2013** : Las inscripciones con litterae aureae en la Hispania Ulterior (Baetica et Lusitania) : aspectos técnicos, in López Vilar J. (dir.), *Tarraco Biennial. Actes I^{er} congrés internacional d'arqueologia i món antic. Govern i societat a la Hispania romana. Novetats epigràfiques. Homenatge a Géza Alföldy*, Tarragone, Fundació Privada Mútua Catalana, p. 301-339.
- Talon H. 2000** : Recherches sur l'aqueduc d'Orange, in *Orange, PCR colline Saint-Eutrope, Rapport 1998-2000*, annexe 2, Aix-en-Provence, SRA PACA.
- Thollard P. 2015** : La liste de Pline et la chronologie des fondations coloniales en Gaule, in Lemaître S., Batigne Vallet C. (dir.), *Abécédaire pour un archéologue lyonnais. Mélanges offerts à Armand Desbat*, Autun, Monique Mergoïl (coll. Archéologie et Histoire romaine, 31), p. 31-38.
- Venzo C. 1996** : Orange. Le Jonquier Nord, *BSR Provence-Alpes-Côte d'Azur 1995*, p. 287-288.